

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14-15

*Standing Senate Committee on
National Security and Defence
Proceedings of the Subcommittee on*

VETERANS AFFAIRS

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Wednesday, February 25, 2015
Wednesday, March 11, 2015
Monday, March 23, 2015

Issue No. 10

Second, third and fourth meetings:

Bill C-27, An Act to amend the Public Service
Employment Act (enhancing hiring opportunities for
certain serving and former members of the
Canadian Forces)

APPEARING:

The Honourable Erin O'Toole, P.C., M.P.,
Minister of Veterans Affairs

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

*Comité sénatorial permanent de la
sécurité nationale et de la défense
Délibérations du Sous-comité des*

ANCIENS COMBATTANTS

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mercredi 25 février 2015
Le mercredi 11 mars 2015
Le lundi 23 mars 2015

Fascicule n° 10

Deuxième, troisième et quatrième réunions :

Projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la
fonction publique (accès élargi à l'embauche pour certains
militaires et anciens militaires des Forces canadiennes)

COMPARAÎT :

L'honorable Erin O'Toole, C.P., député,
ministre des Anciens Combattants

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Carolyn Stewart Olsen, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Lang
Mitchell

Wallace

(Quorum 3)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Wallace replaced the Honourable Senator White (*March 23, 2015*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Beyak (*March 11, 2015*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Lang (*March 10, 2015*).

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-présidente : L'honorable Carolyn Stewart Olsen

et

Les honorables sénateurs :

Lang
Mitchell

Wallace

(Quorum 3)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Wallace a remplacé l'honorable sénateur White (*le 23 mars 2015*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 11 mars 2015*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 10 mars 2015*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, February 25, 2015
(23)

[*English*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 11:59 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Day, Lang, Mitchell, Stewart Olsen and White (5).

In attendance: Jean-Rodrigue Paré and Isabelle Lafontaine-Émond, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 11, 2014 and delegated on Monday, February 2, 2015 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its examination of Bill C-27, An Act to amend the Public Service Employment Act (enhancing hiring opportunities for certain serving and former members of the Canadian Forces). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

APPEARING:

The Honourable Erin O'Toole, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs.

WITNESSES:*Veterans Affairs Canada:*

General (Ret'd) W. J. Natynczyk, Deputy Minister;

Bernard Butler, Acting Associate Assistant Deputy Minister, Policy, Communications and Commemoration;

Maureen Sinnott, Director General, Finance Division, and Acting Chief Financial Officer.

The chair made an opening statement.

The minister made a statement and, together with General (Ret'd) Natynczyk, Mr. Butler and Ms. Sinnott, answered questions.

At 1:16 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 25 février 2015
(23)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 11 h 59, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du sous-comité présents : Les honorables sénateurs Day, Lang, Mitchell, Stewart Olsen et White (5).

Également présents : Jean-Rodrigue Paré et Isabelle Lafontaine-Émond, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 11 décembre 2014, qui lui a été délégué le lundi 2 février 2015 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude du projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (accès élargi à l'embauche pour certains militaires et anciens militaires des Forces canadiennes). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT :

L'honorable Erin O'Toole, C.P., député, ministre des Anciens Combattants.

TÉMOINS :*Anciens Combattants Canada :*

Général (à la retraite) W. J. Natynczyk, sous-ministre;

Bernard Butler, sous-ministre adjoint délégué par intérim, Politiques, Communications et Commémoration;

Maureen Sinnott, directrice générale des Finances et chef par intérim des Finances.

Le président prend la parole.

Le ministre fait un exposé puis, avec le général (à la retraite) Natynczyk, M. Butler et Mme Sinnott, répond aux questions.

À 13 h 16, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, March 11, 2015
(24)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:02 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Beyak, Day, Mitchell, Stewart Olsen and White (5).

In attendance: Jean-Rodrigue Paré and Isabelle Lafontaine-Émond, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 11, 2014 and delegated on Monday, February 2, 2015 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its examination of Bill C-27, An Act to amend the Public Service Employment Act (enhancing hiring opportunities for certain serving and former members of the Canadian Forces). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 9.*)

WITNESSES:

Royal Canadian Legion:

Steven Clark, Director, Administration;

Carolyn Gasser, Service Officer, Dominion Command Service Bureau.

Veterans Transition Network:

Tim Laidler, Executive Director.

The chair made an opening statement.

Mr. Clark and Mr. Laidler each made a statement and, together with Ms. Gasser, answered questions.

At 12:43 p.m., the subcommittee suspended.

At 12:44 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the subcommittee resumed in camera for the consideration of a draft agenda (future business).

It was agreed that senators' staff be permitted to remain in the room.

It was agreed that clause-by-clause consideration of Bill C-27 be done at a later date.

At 1:03 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mercredi 11 mars 2015
(24)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 2, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du sous-comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Day, Mitchell, Stewart Olsen et White (5).

Également présents : Jean-Rodrigue Paré et Isabelle Lafontaine-Émond, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 11 décembre 2014, qui lui a été délégué le lundi 2 février 2015 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude du projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (accès élargi à l'embauche pour certains militaires et anciens militaires des Forces canadiennes). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Légion royale canadienne :

Steven Clark, directeur, Administration;

Carolyn Gasser, agente de service, Bureau d'entraide de la Direction nationale.

Réseau de transition des vétérans :

Tim Laidler, directeur administratif.

Le président prend la parole.

MM. Clark et Laidler font chacun un exposé puis, avec Mme Gasser, répondent aux questions.

À 12 h 43, la séance est suspendue.

À 12 h 44, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le sous-comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu de permettre au personnel des sénateurs de rester dans la salle pendant la séance à huis clos.

Il est convenu de reporter l'étude article par article du projet de loi C-27 à une date ultérieure.

À 13 h 3, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, March 23, 2015
(25)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:46 p.m., in room 505, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Day, Mitchell, Stewart Olsen and Wallace (4).

In attendance: Isabelle Lafontaine-Émond, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 11, 2014 and delegated on Monday, February 2, 2015 by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its examination of Bill C-27, An Act to amend the Public Service Employment Act (enhancing hiring opportunities for certain serving and former members of the Canadian Forces). (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the subcommittee, Issue No. 9.*)

It was agreed that the subcommittee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-27, An Act to amend the Public Service Employment Act (enhancing hiring opportunities for certain serving and former members of the Canadian Forces).

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause 9 carry.

It was agreed that clause 10 carry.

It was agreed that clause 11 carry.

It was agreed that clause 12 carry.

It was agreed that clause 13 carry.

It was agreed that clause 14 carry.

It was agreed that clause 15 carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

OTTAWA, le lundi 23 mars 2015
(25)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 46, dans la pièce 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du sous-comité présents : Les honorables sénateurs Day, Mitchell, Stewart Olsen et Wallace (4).

Également présente : Isabelle Lafontaine-Émond, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 11 décembre 2014, qui lui a été délégué le lundi 2 février 2015 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude du projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (accès élargi à l'embauche pour certains militaires et anciens militaires des Forces canadiennes). (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 9 des délibérations du comité.*)

Il est convenu que le sous-comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (accès élargi à l'embauche pour certains militaires et anciens militaires des Forces canadiennes).

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 5.

Il est convenu d'adopter l'article 6.

Il est convenu d'adopter l'article 7.

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu d'adopter l'article 9.

Il est convenu d'adopter l'article 10.

Il est convenu d'adopter l'article 11.

Il est convenu d'adopter l'article 12.

Il est convenu d'adopter l'article 13.

Il est convenu d'adopter l'article 14.

Il est convenu d'adopter l'article 15.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry.

It was agreed that the chair report this bill, without amendment, to the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

At 12:49 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi sans amendement au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

À 12 h 49, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Josée Thérien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 25, 2015

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day, at 11:59 a.m., to continue its consideration of Bill C-27, An Act to amend the Public Service Employment Act (enhancing hiring opportunities for certain serving and former members of the Canadian Forces).

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Today, we are continuing our consideration of Bill C-27, An Act to amend the Public Service Employment Act (enhancing hiring opportunities for certain serving and former members of the Canadian Forces).

[*English*]

Today from the Department of Veterans Affairs, we're very pleased to welcome the Honourable Erin O'Toole, P.C., M.P., the new Minister of Veterans Affairs.

Minister, this is the first opportunity in this committee, at least in the Senate, that we have had to congratulate you on your appointment. We were very pleased to learn of your appointment and look forward to working with you.

Hon. Erin O'Toole, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs: Thank you very much, Senator Day.

The Chair: I will introduce the others with you, if I may: retired General W.J. Natynczyk, who is the new Deputy Minister. We are equally very proud that you were appointed to that position and look forward to working with you, General Natynczyk.

Maureen Sinnott, Director General, Finance Division, and Acting Chief Financial Officer. Ms. Sinnott, I think you and I have met before along the way. Welcome back.

And Bernard Butler, Acting Associate Assistant Deputy Minister, Policy, Communications and Commemoration. You have more adjectives attached to your title than anyone else. There is a prize for that here. Commemorations are very important to this committee, as you're fully aware.

Minister O'Toole, I give the floor to you. We're dealing primarily with Bill C-27, but you're the minister.

Mr. O'Toole: Thank you very much, Senator Day.

[*Translation*]

Honourable senators, I am happy to be making my first official appearance before the committee as Minister of Veterans Affairs.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 25 février 2015

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 11 h 59, pour poursuivre son étude du projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (accès élargi à l'embauche pour certains militaires et anciens militaires des Forces canadiennes).

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Aujourd'hui, nous continuons notre étude du projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (accès élargi à l'embauche pour certains militaires et anciens militaires des Forces canadiennes).

[*Traduction*]

Aujourd'hui, nous sommes très heureux d'accueillir l'honorable Erin O'Toole, C.P., député, le nouveau ministre des Anciens Combattants.

Monsieur le ministre, c'est la première fois que le comité — du moins, celui du Sénat — a l'occasion, de vous féliciter de votre nomination. Nous avons été ravis d'apprendre votre nomination, et nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec vous.

L'honorable Erin O'Toole, C.P., député, ministre des Anciens Combattants : Merci beaucoup, sénateur Day.

Le président : Je vais présenter ceux qui vous accompagnent, notamment monsieur W.J. Natynczyk, général à la retraite, qui est le nouveau sous-ministre. Nous avons aussi été très contents d'apprendre votre nomination à ce poste, et nous avons hâte de travailler avec vous, monsieur Natynczyk.

Nous accueillons aussi Mme Maureen Sinnott, directrice générale des Finances et chef par intérim des Finances. Madame Sinnott, je crois que nous nous sommes déjà rencontrés, vous et moi. Bienvenue.

Enfin, nous souhaitons la bienvenue à M. Bernard Butler, sous-ministre adjoint délégué par intérim des Politiques, Communications et Commémoration. Vous avez plus d'adjectifs accolés à votre titre que n'importe qui d'autre. Notre comité décerne un prix dans ces cas. Comme vous le savez, les commémorations sont très importantes pour nous.

Monsieur le ministre O'Toole, je vous cède la parole. Notre étude porte principalement sur le projet de loi C-27, mais vous êtes le ministre.

M. O'Toole : Merci beaucoup, sénateur Day.

[*Français*]

Honorables sénateurs, je suis heureux de faire ma première apparition officielle devant le comité en tant que ministre des Anciens Combattants.

[English]

It is an honour for me to appear before this body today because, like me, you share a passion for serving the men and women who served Canada. In particular, Senator Day, it's good to see you. Between me, the deputy minister, and yourself, the Royal Military College of Canada is well represented here today. Thank you for your service both in uniform and in Canada's Parliament.

If you would indulge me, ladies and gentlemen, for a few moments, I'll tell you why this opportunity to serve as Minister of Veterans Affairs is so important to me on a personal level and as a parliamentarian. At 18, I attended RMC and joined the Canadian Armed Forces, and that was a transformative part of my life. I was very proud to have served next to exceptional men and women from across Canada during my 12 years in the military. I then transitioned out of the Canadian Armed Forces, like all veterans do. That's why the transition piece, which is essentially the focus of your Senate study, is such a critical area not only to study and understand but also to improve and to ensure there are more and more men and women having a seamless and smooth transition to civilian life after they serve, whether it's a few years or 40 years of service. The transition can often be daunting.

Like many young Canadians, I joined the military at 18 and didn't write a resumé again until I was applying for jobs as a lawyer. The longer you serve in uniform, the more detached you are from applying for a job, interviewing and these sorts of things. While we empower our men and women to serve Canada around the world with distinction and courage, often that transition can be uncomfortable because it's a change. The transition also impacts the service member's family, decisions about where to live, where to work, and of course health is at the epicenter.

My transition was a smooth one. When I established my second career, I devoted a considerable amount of time to trying to serve my comrades that were still in uniform, through my work with True Patriot Love Foundation, with the Legion, with the Royal Military College Board of Governors, with great groups of Canadians from across the country, like Wounded Warriors and BCIT. Many of the great witnesses that appeared before your committee, I had the great fortune of working with prior to becoming a parliamentarian. Reviewing your report was a great reminder to me of how many Canadians out there, whether they served or not, are promoting a hire-a-veteran culture, are helping men and women transition, and are helping some of our ill and injured veterans transition into a new life post-military. I'm really glad you heard not only from our department, which prides itself on serving veterans, but also from the groups across the country

[Traduction]

C'est un honneur pour moi de comparaître devant le comité aujourd'hui parce que nous éprouvons la même passion de servir les hommes et les femmes qui ont servi le Canada. Sénateur Day, je suis particulièrement heureux de vous voir. Vous et moi, nous représentons bien le Collège militaire royal du Canada ici aujourd'hui. Je vous remercie de votre service tant comme militaire que comme sénateur au Parlement du Canada.

Si vous me le permettez, mesdames et messieurs, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous dire pourquoi il est si important pour moi d'occuper le poste de ministre des Anciens Combattants, sur le plan personnel et en tant que parlementaire. À l'âge de 18 ans, j'ai commencé mes études au Collège militaire royal et je me suis engagé dans les Forces canadiennes. Ce que j'ai vécu pendant ces années a transformé ma vie. J'ai été très fier de servir aux côtés d'hommes et de femmes exceptionnels d'un bout à l'autre du Canada pendant mes 12 années dans les forces armées. J'ai ensuite fait la transition à la vie civile, comme tous les anciens combattants le font. Il est d'une importance critique non seulement d'étudier et de comprendre cette transition — qui est essentiellement l'objet de votre étude —, mais aussi de l'améliorer et de veiller à ce que de plus en plus d'hommes et de femmes puissent effectuer une transition harmonieuse après avoir servi comme militaire, que cela ait été pendant quelques années ou 40 années de service. Souvent, la transition peut être décourageante.

Comme beaucoup d'autres jeunes Canadiens, je me suis engagé dans l'armée à l'âge de 18 ans et je n'ai pas rédigé d'autre curriculum vitae avant de solliciter un poste d'avocat. Plus vous servez longtemps comme militaire, plus vous perdez l'habitude de faire une demande d'emploi, d'aller à une entrevue et de faire toutes les démarches de ce genre. Nous encourageons nos hommes et nos femmes à servir le Canada à l'étranger avec distinction et courage, mais souvent la transition à la vie civile peut les rendre mal à l'aise parce que c'est nouveau. La transition a aussi des répercussions sur les membres de la famille des militaires, sur l'endroit où ils vont décider de vivre et, bien sûr, sur leur santé, qui est au cœur de nos priorités.

Ma transition s'est faite en douceur. Après avoir choisi ma deuxième carrière, j'ai passé beaucoup de temps à essayer d'aider mes compagnons d'armes qui étaient encore dans l'armée en travaillant avec la fondation La patrie gravée sur le cœur, la Légion, le conseil d'administration du Collège militaire royal et des groupes formidables d'un bout à l'autre du pays comme Wounded Warriors et BCIT. Avant de devenir député, j'ai eu le bonheur de travailler avec beaucoup des témoins formidables qui ont comparu dans le cadre de votre étude. En lisant votre rapport, cela m'a rappelé combien de Canadiens — qu'ils aient été militaires ou non — favorisent la mise en œuvre du programme Embauchez un vétéran et aident les militaires à faire la transition à une nouvelle vie après le service militaire, notamment certains anciens combattants qui sont malades ou blessés. Je suis très content de voir que vous avez entendu le témoignage de

that have been doing exceptional work in this regard. To see their remarks reflected in your report was very reassuring for me as minister.

If you would indulge a few more minutes, Senator Day, I'd like to touch on a few of the important parts of your report that I appreciated in particular. The government certainly commends the report and fully agrees with the spirit of your recommendations. As you note throughout the report, many of the modernization efforts to improve the transition for people post-military were initiatives of our government, and we're committed to continuing to make that transition a smooth one for the veteran and their family.

First, I'd like to speak to the *Life After Service Study*, which is probably the best point for me to start off with because it was your first area of recommendation. This is an opportunity for us to continue to work on the *Life After Service Study* commenced in 2010, with Statistics Canada expertise to sample our veterans. It was actually a far superior approach to the old client-satisfaction survey that was in the news this week, which was rightly criticized for not doing enough data drilling down on groups that need particular attention in the transition.

What I would like to see, and I've directed the department already, is to actually expand the next *Life After Service Survey* to drill down on two particular groups that your committee highlighted as needing particular attention. The most important group is the ill and injured, which you highlight at page 14 of your report, which have a higher incidence of unemployment post-career in the Canadian Armed Forces. That's a group that we need to get better survey information on so that we can improve vocational rehabilitation programming.

As you know, senators, because you mentioned in your report, our government has increased the envelope of funds available for an individual veteran in the vocational rehabilitation and education space to \$75,000 per veteran. So we've been increasing the opportunity for veterans to make a strong transition to a civilian career, but clearly the first group that needs more analysis on where there are challenges are those people, the 1,200 or so per year that medically release from the Canadian Armed Forces. I've asked that the *Life After Service Survey* do a deeper dive on that subset. So of the 5,000 or so that release each year, that 1,200 is an acute group that we need to know more about so that we can refine some of our programming for them.

représentants de notre ministère, qui est très fier de servir les anciens combattants, et aussi de représentants de groupes d'un bout à l'autre du pays, qui font un travail exceptionnel. En tant que ministre, j'ai été très rassuré de voir leurs témoignages figurer dans le rapport.

Si vous me le permettez, sénateur Day, j'aimerais aborder quelques-unes des parties importantes de votre rapport, que j'ai particulièrement aimées. Le gouvernement salue les mérites du rapport et souscrit parfaitement à l'esprit de vos recommandations. Comme vous le faites remarquer tout au long du rapport, bon nombre des efforts de modernisation en vue de faciliter la transition des militaires à la vie civile sont des initiatives du gouvernement, et nous sommes résolu à continuer d'améliorer les services offerts afin que la transition des militaires et de leur famille à la vie civile se fasse en douceur.

J'aimerais commencer par parler de l'*Enquête sur la vie après le service*, du fait qu'il s'agit du premier domaine thématique de vos recommandations. C'est l'occasion idéale pour nous de continuer à travailler à l'*Enquête sur la vie après le service*, qui a commencé en 2010 quand des experts de Statistique Canada ont fait une enquête auprès des anciens combattants. En fait, leur approche était de loin supérieure à celle de l'ancienne enquête sur la satisfaction de la clientèle dont il a été question dans les actualités cette semaine et qui a été critiquée, à juste titre, pour n'avoir pas posé assez de questions pointues aux groupes qui devraient faire l'objet d'une attention toute particulière pendant la transition.

J'aimerais que la portée de la prochaine Enquête sur la vie après le service soit étendue de manière à poser des questions très pointues à deux groupes en particulier qui, selon votre rapport, ont besoin d'une attention particulière — d'ailleurs j'ai déjà donné des consignes au ministère à ce sujet. Le premier groupe de militaires qu'il faudrait aider en priorité est celui des malades et des blessés, dont vous avez parlé à la page 14 de votre rapport. Ces personnes ont une incidence plus élevée de chômage après leur carrière dans les Forces canadiennes. Nous devons obtenir des données plus précises concernant ces personnes pour améliorer les programmes de réadaptation professionnelle.

Comme vous l'avez mentionné dans votre rapport, le gouvernement a porté à 75 000 \$ par ancien combattant le financement des programmes de réadaptation professionnelle et de formation. Par conséquent, nous augmentons le nombre d'occasions pour les anciens combattants de faire une bonne transition vers une carrière civile. Cependant, il est clair qu'il faudrait commencer par analyser les problèmes des quelque 1 200 militaires qui sont libérés des Forces armées canadiennes chaque année pour des raisons médicales. J'ai demandé que l'*Enquête sur la vie après le service* fasse des recherches plus poussées sur ce sous-groupe. Parmi les quelque 5 000 militaires qui sont libérés chaque année, 1 200 forment un groupe de cas graves que nous devons apprendre à mieux connaître pour pouvoir peaufiner certains de nos programmes afin de les aider davantage.

The other group I'd like to highlight here, which you've also highlighted in several instances throughout your report, and I appreciated the comments of Andrea Siu from the Royal Canadian Legion, was releasing women, female veterans, which also we don't have a lot of data on, even though in the last 25 years there have been more and more women serving with distinction in the Canadian Armed Forces. We need a better understanding of the transition challenges they face and a better understanding of why they have a higher incidence of unemployment than other veterans. We need more data on that so that we can make more informed public policy decisions.

Overall, it was refreshing that your report showed that veterans have a lower unemployment rate than the general population. But I would like more data on those two subsets of the veterans' population, medically released veterans and women. The *Life After Service Survey* is the perfect opportunity to bring the expertise of Statistics Canada and the department to bear on those specific subsets. In fact, Mr. Stoffer and others who have been critical of the client satisfaction survey in the past would find this to be a smart approach to get important data on a very important group.

Two other items, senators, I'd like to touch on, although I did find with interest everything in your report to be very thorough and helpful in our pursuit of service excellence. The second piece recognizes that the Department of National Defence and Veterans Affairs Canada, which for 50 years have operated almost as two distinct entities, have been making great strides in the last five years in collaborating. In the Veterans 20/20 mission statement I've been refining and sharing with veterans groups and stakeholders, making the department at every level and every position focused on veterans and their families, the second principle of that mission statement is that seamless transition from uniform. The very fact that your second and several other recommendations focus on that is good. The Canadian Armed Forces Transition Program, the bundling together of what is offered by the Canadian Armed Forces and by Veterans Affairs Canada, is going to be a unique area of continued focus. I think both departments have made great strides to collaborate better. Even in your report you say that more could be done to assist prior to the release of the serving member.

Senators, I hope you'd be happy to find out that that's been an area of particular focus in my first few months as minister, closing that gap. In fact, I've been very encouraged working with General Natynczyk, my deputy minister, on strengthening that continued collaboration between National Defence and Veterans Affairs. Lieutenant-General Millar, Chief of Military Personnel, has been at specific working meetings on closing this gap. I see progress, but we're striving for more. Here's why I highlighted going back

L'autre groupe de militaires qu'il faudrait aider en priorité et dont il a aussi été question à plusieurs reprises dans votre rapport — et je reconnais l'importance des commentaires d'Andrea Siu, de la Légion royale canadienne —, est celui des anciennes combattantes qui ont été libérées. Nous n'avons pas beaucoup de données à leur sujet, malgré le fait que, depuis 25 ans, de plus en plus de femmes servent avec distinction au sein des Forces armées canadiennes. Il faudrait mieux comprendre les problèmes auxquelles elles sont confrontées au moment de la transition et pourquoi elles affichent une incidence plus élevée de chômage que les autres anciens combattants. Il faudrait recueillir plus de données pour pouvoir prendre des décisions plus éclairées sur le plan des politiques gouvernementales.

Dans l'ensemble, c'était agréable de voir dans votre rapport que les anciens combattants ont un taux de chômage moins élevé que celui de l'ensemble de la population. Cependant, j'aimerais obtenir davantage de données sur ces deux sous-groupes d'anciens combattants, les anciens combattants libérés pour des raisons médicales et les anciennes combattantes. L'*Enquête sur la vie après le service* offre l'occasion idéale pour Statistique Canada et le ministère d'apporter leur expertise à l'analyse de ces sous-groupes en particulier. En fait, M. Stoffer et d'autres qui ont critiqué l'enquête sur la satisfaction de la clientèle dans le passé trouveraient que cette approche est une bonne façon d'obtenir des données importantes sur un groupe très important.

Je vais parler de deux recommandations, bien que j'estime que tout le rapport est très approfondi et qu'il pourra nous aider à atteindre l'excellence sur le plan des services. La deuxième reconnaît que les ministères de la Défense nationale et des Anciens Combattants, qui fonctionnent en quelque sorte comme deux entités distinctes depuis 50 ans, ont fait de grands progrès au cours des cinq dernières années sur le plan de la collaboration. Dans l'énoncé de mission 20/20 d'Anciens Combattants, que je peaufine et dont je fais part aux groupes d'anciens combattants et aux intervenants, et qui demande à tous les employés de tous les échelons du ministère d'axer leurs efforts sur les anciens combattants et leurs familles, le deuxième principe consiste à faire en sorte que la transition à la vie civile soit harmonieuse. Il est bon que votre deuxième recommandation et plusieurs autres par la suite portent sur ce sujet. Nous allons continuer d'axer nos efforts sur le programme de transition des Forces armées canadiennes et le regroupement des services offerts par les Forces armées canadiennes et Anciens Combattants Canada. À mon avis, les deux ministères ont fait de grands progrès pour mieux collaborer. Même dans votre rapport, vous mentionnez que plus de choses pourraient être faites avant de libérer un militaire.

Mesdames et messieurs les sénateurs, vous serez sûrement heureux d'apprendre que, au cours des premiers mois de mon mandat, j'ai accordé beaucoup d'importance à ce dossier pour combler ce fossé. En fait, depuis que je travaille avec le sous-ministre, le général Natynczyk, je suis très encouragé du travail effectué pour renforcer la collaboration à long terme entre la Défense nationale et Anciens Combattants. Le lieutenant-général Millar, chef du personnel militaire, prend part à des séances de

to the challenge we face with medically releasing veterans: On average, a medically releasing veteran serves three to five years in uniform post-incident, post-medical issue, through to release. We've got to use that three-to-five years better, senators; and our department is already making great strides to do that. That is a core part of your recommendations. We would like to see a day when, once a career medical review board is ordered for a man or woman based on an injury, Veterans Affairs immediately becomes involved in the wellness and the planning for that serving member. The goal is recovery and return to work in the Canadian Armed Forces, and that's what anyone who has been injured in active duty wants to do. They want to get back to their comrades and their post. If they do, Veterans Affairs has started a file and has started collaborating with DND.

But if they don't return and medical release is on the horizon, let's have the disability assessment and vocational rehabilitation, which does start before release through SISIP and through Veterans Affairs. Let's have more resources in order to use that time. In recent years, our government has stood up the Joint Personnel Support Units around bases; so these injured men and women are part of a JPSU. Let's use that time when the man or woman is making 100 per cent salary, and they're in uniform and their family is on a posting in a community that they're comfortable with. That's an area of particular focus for me. I was very glad to see it in your report, and I'm very appreciative of Minister Kenney and the senior leadership of the Canadian Armed Forces for making this a priority as well.

Mr. Chair and senators, the last area I'd like to highlight briefly is another successful initiative by our government: the Veteran Transition Advisory Council, which I'm happy to say I advised on as a board member of the True Patriot Love Foundation before I became a member of Parliament. At the time, I applauded Mr. Steven Blaney, then Minister of Veterans Affairs, for reaching out to senior private sector leaders to try to generate a higher veteran culture in Canada. Your report dedicates considerable time and attention to successes in the U.S. on that front and to terrific groups in Canada working on this effort, such as Canada Company and their military employment program, Wounded Warriors and some of their work with employers, the True Patriot Love Foundation and other individual initiatives at places like the Royal Bank, McDonald's and Home Depot. That's certainly very encouraging to see. We need to foster a culture that does more of that. The Navigator survey highlighted, at page 26 of your report, the most frustrating number of those who served and then worked in corporate Canada was that statistic cited by Jaime Watt before your committee: Only 4 per cent of employers

travail visant à combler ce fossé. Nous réalisons des progrès, mais nous nous efforçons d'en accomplir davantage. Voilà pourquoi j'ai souligné l'importance de régler les problèmes des anciens combattants qui ont été libérés pour des raisons médicales. En moyenne, un ancien combattant sert dans les Forces canadiennes entre trois et cinq ans après l'événement déclencheur, après l'apparition du problème médical, avant d'être libéré. Nous devons mieux utiliser ces trois à cinq ans, et notre ministère prend déjà d'importantes mesures pour faire cela. De telles mesures sont au cœur de vos recommandations. Nous aspirons au jour où, dès qu'un Conseil médical de révision des carrières sera saisi du dossier d'un homme ou d'une femme en raison d'une blessure, le ministère des Anciens Combattants prendra part immédiatement au bien-être du militaire et à la planification de son avenir. L'objectif est son rétablissement et son retour au travail au sein des Forces armées canadiennes, et c'est bien ce à quoi aspire tout militaire blessé au cours de son service actif. Il souhaite retourner à son poste, aux côtés de ses compagnons d'armes. S'il le fait, Anciens Combattants ouvre un dossier et commence à collaborer avec le ministère de la Défense nationale.

Toutefois, s'il ne retourne pas à son poste et qu'on envisage de le libérer pour des raisons médicales, il faudrait prévoir une évaluation de l'invalidité et une réadaptation professionnelle qui commencerait avant sa libération par le RARM et Anciens Combattants. Mettons en place plus de ressources pour aider les militaires pendant ce temps. Depuis quelques années, le gouvernement renforce les Unités interarmées de soutien au personnel autour des bases pour que les hommes et femmes blessés fassent partie d'une UISP. Profitons de ce temps où le ou la militaire touche un plein salaire et est encore en affectation dans un milieu où sa famille se sent à l'aise. C'est un domaine qui me tient particulièrement à cœur. J'ai été heureux de voir qu'il en a été question dans votre rapport et que le ministre Kenney et la haute direction des Forces armées canadiennes ont aussi choisi d'en faire une priorité.

La dernière chose que j'aimerais souligner brièvement, c'est une autre initiative du gouvernement à avoir donné de bons résultats, soit le Conseil sur la transition des vétérans. Je suis fier de dire que j'y ai siégé en tant que membre de la fondation La patrie gravée sur le cœur avant d'avoir été élu comme député. À l'époque, j'ai salué la démarche du ministre des Anciens Combattants de l'époque, M. Steven Blaney, qui a tendu la main aux hauts dirigeants du secteur privé pour tenter de renforcer la culture des anciens combattants au Canada. Votre rapport met beaucoup d'accent sur les bons résultats obtenus aux États-Unis à cet égard et sur les groupes canadiens extraordinaires qui déploient des efforts dans ce sens, comme la Compagnie Canada et leur programme d'embauche de militaires, Wounded Warriors et une partie de leur travail auprès d'employeurs, la fondation La patrie gravée sur le cœur et d'autres initiatives dans des sociétés comme la Banque Royale, McDonald et Home Depot. Il est encourageant de voir toutes ces initiatives. Nous devons favoriser une culture qui en fait plus dans ce sens. L'étude réalisée par la firme Navigator dont il est question à la page 29 de votre rapport a souligné le faible nombre d'anciens combattants

surveyed expressed an interest in developing and implementing a hire-a-veteran program in their company. We have to work on this area — Veterans Affairs Canada, the Canadian Armed Forces and the Government of Canada. We've set the tone with the proposed veterans hiring act and opening up public service priority hiring for injured veterans.

This is a place that non-profits, the private sector and the government can work together to promote a higher veteran culture, as I've said in the house countless times, to show that it's not just altruistic. It's not just a good thing to do because these men and women served us. It's a bonus to their businesses because they're getting people who are inherently loyal, as they've been in the regimental structure of the military, to the organization at a time when a huge cost to companies is the rehiring and training of people in high-turnover jobs. When businesses understand that they're getting men and women with exceptional experience, team skills, a track record of working under pressure, collaboration skills, high education and high training, they'll see that this isn't just the nice thing to do; it's a very smart business decision. I was very happy to see extensive coverage of that issue in your report. I think you'll see more of that under my watch as minister.

Thank you for your study and your report. I'm prepared to take questions.

The Chair: Mr. Minister, thank you very much for those compliments and for thoroughly reviewing our report. We had some very good witnesses, and the report is reflective of the good testimony we heard.

With respect to Bill C-27, which we'll be dealing with for the next two or three meetings and then take back to the main Senate body, last week we heard from the two ombudsmen, one for Veterans Affairs and one for the Canadian Armed Forces. They seemed to be of one mind with respect to one aspect, which maybe you could comment on. You've talked about transitioning veterans and the period of time after an injury. Before injured veterans exit and take the uniform off, the injury or the medical reason can be attributable to service — activity while serving. The two ombudsmen felt that that assessment could better be done while the individual is in that period — after the injury and before the uniform is removed — rather than as the act now provides for the attribution test to be done by Veterans Affairs. The implication was that Veterans Affairs wouldn't be doing that until after the person is out of uniform and, therefore, there would be a delay problem. Can you help us with that?

qui ont ensuite obtenu un emploi dans une grande société au Canada, statistique que Jaime Watt a citée devant le comité : seulement 4 p. 100 des employeurs interrogés ont indiqué souhaiter élaborer et mettre en œuvre une initiative d'embauche d'anciens combattants dans leur entreprise. À Anciens Combattants Canada, aux Forces armées canadiennes et au gouvernement du Canada, nous devons tous faire des progrès à cet égard. Nous avons donné le ton avec le projet de loi sur l'embauche des anciens combattants et la priorité d'embauche des anciens combattants blessés à la fonction publique.

Voilà un endroit où les organismes à but non lucratif, le secteur privé et le gouvernement peuvent collaborer en vue de renforcer la culture des anciens combattants, comme je l'ai dit à la Chambre à maintes reprises, pour montrer qu'il ne s'agit pas seulement d'altruisme. Ce n'est pas seulement la chose à faire parce que ces hommes et femmes ont servi notre pays. Il s'agit d'une bonne chose pour l'entreprise qui les embauche parce que ce sont des personnes qui, ayant fait partie de la structure régimentaire de l'armée, sont par nature très loyales à l'organisation, ce qui est appréciable à une époque où il coûte cher aux entreprises de réembaucher et de former du personnel pour des postes faisant l'objet d'un roulement élevé du personnel. Quand les entreprises comprennent qu'elles embauchent des hommes et des femmes qui ont des talents exceptionnels, un bon esprit d'équipe et une capacité extraordinaire de travailler sous pression et en équipe, qui ont fait des études supérieures et ont reçu une formation avancée, elles comprennent que c'est non seulement la bonne chose à faire, mais c'est aussi une très bonne décision sur le plan des affaires. J'ai été très heureux de voir que vous avez parlé en longueur de cette question dans votre rapport. À mon avis, vous verrez plus d'entreprises prendre de telles décisions au cours de mon mandat en tant que ministre.

Je vous remercie de mener cette étude et d'avoir rédigé ce rapport. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président : Monsieur le ministre, je vous remercie pour ces compliments et aussi d'avoir examiné soigneusement notre rapport. Nous avons fait comparaître d'excellents témoins, et ce rapport reflète les témoignages que nous avons recueillis.

En ce qui concerne le projet de loi C-27, dont nous traiterons au cours des deux ou trois prochaines séances et que nous renverrons ensuite au Sénat, nous avons entendu les deux ombudsmans la semaine dernière, celui des vétérans et celui de la Défense nationale. Les deux s'entendaient sur un aspect, et vous pourriez peut-être nous en parler. Vous avez abordé la question de la transition des anciens combattants et du temps qui s'écoule après avoir subi une blessure. Avant que ces gens ne quittent l'armée et délaissent l'uniforme, il faut déterminer si leur blessure ou leur maladie est attribuable au service — à une activité pendant le service. Les deux ombudsmans estimaient qu'on devrait procéder à cette évaluation durant cette période — c'est-à-dire à la suite de la blessure mais avant la libération pour raisons médicales —, étant donné que la loi actuelle prévoit que cette évaluation soit menée par Anciens Combattants Canada. On a laissé entendre que le ministère des Anciens Combattants

Mr. O'Toole: I certainly can, senator. Thank you for the question. I was hoping that question would be raised.

We're in a great position in that we have passionate advocates in both the National Defence ombudsman and the Veterans Affairs ombudsman, Mr. Parent, whom I work with closely. The DND ombudsman came from the Veterans Affairs ombudsman's office. This is an area where both share a need to improve in this space.

You'll notice, Senator Day, I highlighted this as the second point of my presentation to you based on your report. I sincerely hope that the need for the suggestion of the National Defence ombudsman here will be eliminated by our changes on making better use of collaboration in that three- to five-year span for medically releasing a veteran.

I see why he made that suggestion. He's saying that you're injured in uniform, let's let DND take care of that. The issue is we at Veterans Affairs have that expertise, and now that we're going to be collaborating far earlier in the Canadian Forces life of that future veteran, we will eliminate the delay and frustration that the ombudsman highlighted.

I see why he made his suggestion, but why would we create a second parallel review-type body when that expertise is resonant within Veterans Affairs? The problem has been really not using that time when the serving member is at the Joint Personnel Support Unit. They've had their injury, they're recovering — and we all hope, as I said, they recover or redeploy and go back to their unit. But if they don't and if Veterans Affairs is activated after the injury or before the career medical review board, we can use that time when they're still in uniform, still in the Canadian Armed Forces, to assess the injury, to start both medical and vocational rehabilitation and provide supports to the family so that by the time they hang up their uniform, all of those questions are resolved. That's my commitment.

The Chair: Thank you very much. I think that's very important to have that on the record.

I'll begin with Honourable Senator Stewart Olsen from New Brunswick, deputy chair.

Senator Stewart Olsen: Thank you. I'm very pleased that this is helping with our veterans during their transition period. That's one of the most important parts. Years ago the ombudsman raised that with me, and this is an ongoing problem that we need to work on. This particular bill does a lot in that way.

n'interviendrait pas tant que la personne n'était pas libérée de son service militaire et, par conséquent, il y aurait un problème de délai. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

M. O'Toole : Certainement, sénateur. Je vous remercie pour cette question. J'espérais qu'on me la pose.

Nous sommes dans une excellente position, car l'ombudsman de la Défense nationale et l'ombudsman des vétérans, M. Parent, sont deux défenseurs passionnés avec qui je collabore étroitement. L'ombudsman de la Défense nationale vient du Bureau de l'ombudsman des vétérans. C'est un aspect que tous les deux souhaitent améliorer.

Vous remarquerez, sénateur, qu'il s'agit du deuxième point soulevé dans mon exposé que j'ai préparé à la lumière de votre rapport. J'espère sincèrement que la proposition de l'ombudsman de la Défense nationale n'aura pas lieu d'être grâce à une meilleure collaboration au cours de la période de trois à cinq ans précédant la libération pour raisons médicales des anciens combattants.

Je peux comprendre pourquoi il a fait cette suggestion. Puisque la personne s'est blessée alors qu'elle était en service, il estime qu'elle doit être confiée au MDN. À Anciens Combattants Canada, nous avons cette expertise, et maintenant que nous allons collaborer beaucoup plus tôt dans la vie militaire des futurs anciens combattants, nous allons éliminer les retards et les frustrations dont a parlé l'ombudsman.

Je comprends son point de vue, mais pourquoi est-ce qu'on voudrait mettre sur pied un deuxième organisme d'examen parallèle alors qu'on a déjà cette expertise à Anciens Combattants Canada? Le problème, c'est que par le passé, on ne profitait pas du temps à notre disposition lorsque les membres actifs se trouvaient à l'Unité interarmées de soutien du personnel. Lorsqu'ils subissaient une blessure, nous espérions tous, comme je l'ai dit, qu'ils se rétablissent ou qu'ils soient redéployés et retournent au sein de leur unité. Toutefois, si ce n'est pas le cas et qu'ACC prend les choses en main, à la suite de la blessure ou avant l'audience devant le Conseil médical de révision des carrières, le ministère pourrait mener une évaluation, entreprendre la réadaptation médicale et professionnelle et offrir du soutien à la famille, et ce, pendant qu'ils font encore partie des FAC, de sorte qu'au moment où ils accrocheraient leur uniforme, toutes les questions seraient réglées. C'est mon engagement.

Le président : Merci beaucoup. Je crois qu'il est très important de le mentionner.

Je vais maintenant céder la parole à la vice-présidente du comité, l'honorable sénatrice Stewart Olsen, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci. Je suis ravie qu'on veuille aider nos anciens combattants pendant cette période de transition. C'est l'une des parties les plus importantes. L'ombudsman m'en avait parlé il y a quelques années déjà. C'est un problème qui persiste, et je considère qu'il est temps d'y remédier. Ce projet de loi nous aidera énormément à cet égard.

We had the public service people with us at the last meeting. The Public Service Employment Act covers what you're trying to do in this bill. Are you considering perhaps extending the Veterans Hiring Bill to Crown corporations and other agencies that are not covered by that particular act but that would offer a wider spectrum of employment opportunities for our veterans?

Mr. O'Toole: Thank you, Senator Stewart Olsen, for that question. You and I have spoken on a number of occasions. I know how passionate you are on these issues, and I appreciate that.

With Bill C-27 and the culture, we're creating, both in the private sector and within government, a tremendous first start. With the Public Service Employment Act, we've made available a potential pool of thousands of jobs for priority hiring. I'm also very careful to say not every opportunity that comes up will be suitable for a medically releasing veteran. We still want to make sure that people have the right set of skills and qualifications, but there are also geographic issues. The serving member may be in Ontario when they leave the military, but they may decide to go back to Atlantic Canada or Western Canada where they enrolled. Therefore family supports, geographic consideration and all these things factor in to see whether there's going to be a fit.

What we have to do as a government, which we've been doing, is expand the wider pool of potential employment opportunities. The good thing is this is a big first start with this bill. There have been basic-level communications with other departments and with Crown agencies about adopting the spirit of this bill. As you see this roll out over time, and as we take up some of the recommendations of your committee to try to make sure that there's more coordination of these opportunities, both in the public sector and in the private sector, to the veterans community, you'll see more organizations and more departments orienting their recruiting and programming to veterans.

The survey conducted by the Veteran Transition Advisory Council, which I looked at because I was an early supporter of VTAC, the human resource departments at a lot of Canadian companies, for instance, didn't even understand military training. I used to use the example some companies out there don't know the difference between a corporal and a colonel, or a light blue uniform and a green uniform. So one of the last things I did as part of the True Patriot Love Foundation before running for Parliament was to set up a conference called From Battlefield to Boardroom with Wounded Warriors, with another group of veterans called Treble Victor, with a number of groups in this sector, and it wasn't just to get companies in the door to showcase our exceptional men and women and to educate them; we wanted HR leaders.

Nous avons discuté avec des représentants de la Commission de la fonction publique du Canada lors de notre dernière séance. La Loi sur l'emploi dans la fonction publique prévoit ce que vous avez inclus dans ce projet de loi sur l'embauche des anciens combattants. Envisagez-vous de l'appliquer aux sociétés d'État et aux autres organismes qui ne sont pas visés par cette loi, de manière à accroître considérablement les possibilités d'emploi pour nos anciens combattants?

M. O'Toole : Merci, sénatrice, pour votre question. Nous nous sommes entretenus sur le dossier à plusieurs reprises. Je sais à quel point ces questions vous passionnent et je vous en remercie.

Le projet de loi C-27 et la culture que nous tentons de créer, à la fois dans le secteur privé et au gouvernement, constituent une première étape. Grâce à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, les anciens combattants qui bénéficient d'une priorité d'embauche auront accès à des milliers d'offres d'emploi. Je prends soin de signaler que ce ne sont pas tous les emplois qui conviendront à un ancien combattant libéré pour des raisons médicales. Nous voulons nous assurer que les personnes possèdent les compétences et qualifications adéquates, mais il faut également tenir compte des questions géographiques. Le membre peut être en Ontario lorsqu'il quitte l'armée, mais il peut décider de retourner dans le Canada atlantique ou dans l'Ouest, là où il s'est enrôlé. Par conséquent, le soutien familial, l'emplacement géographique et d'autres facteurs entrent en ligne de compte pour déterminer si ces personnes cadrent bien avec les emplois offerts.

Le gouvernement doit continuer d'élargir les possibilités d'emploi pour les anciens combattants. Ce projet de loi représente donc un bon point de départ. Il y a eu des échanges avec d'autres ministères et sociétés d'État pour qu'ils adoptent l'esprit de ce projet de loi. Au fur et à mesure de sa mise en œuvre et à la suite des recommandations du comité visant à assurer une meilleure coordination des possibilités offertes aux anciens combattants, autant dans le secteur public que dans le secteur privé, vous verrez de plus en plus d'organismes et de ministères aligner leurs programmes d'embauche sur les besoins des anciens combattants.

D'après un sondage mené par le Conseil sur la transition des vétérans, que j'ai examiné car j'appuie le conseil depuis ses débuts, les services de ressources humaines de nombreuses entreprises canadiennes, par exemple, ne savaient rien à propos de la formation militaire. J'utilisais souvent l'exemple des entreprises qui ne connaissent pas la différence entre un caporal et un colonel ou un uniforme bleu pâle et un uniforme vert. Par conséquent, avant de me présenter au poste de député, lorsque j'étais au sein de la fondation True Patriot Love, j'ai organisé une conférence intitulée « Du champ de bataille à la salle de conférence », en collaboration avec un autre groupe d'anciens combattants appelé Treble Victor, et d'autres groupes dans ce domaine. Le but de cette conférence n'était pas seulement de mettre en valeur nos femmes et nos hommes exceptionnels et de renseigner les entreprises à leur sujet; nous voulions des dirigeants des RH.

It was more important for that conference to have a vice-president of human resources than it was to have the president of the company because the people from the HR department are the ones who could make sure they're considering military experience as being just as valuable as some experience in a rival industry.

Fostering a higher veteran culture in Canada is something I've long been passionate about. The Public Service Employment Act is a great first start and a great pool of thousands of potential opportunities for that fit. I think you'll see it continue as we have better success with that start.

Senator White: Thank you very much for being here, folks. I really appreciate your finding the time.

When I look at the Veterans Hiring Bill, one of the aspects I appreciate the most is the fact that these veterans will be able to move to the front of the line. I think it's helpful to them and even helpful to us.

However, having worked in government agencies that aren't controlled under the Public Service Employment Act, I'm just trying to figure out how the RCMP and others fit. I think there are great opportunities for these veterans having potential employment opportunities in those other agencies. I'm trying to figure out how we reach out to those organizations, particularly the RCMP. They're in 800 communities across Canada, many of which will have veterans returning that may not have access to other public sector employment opportunities.

Mr. O'Toole: Thank you, Senator White. I do have to remark, Mr. Chair, that before Ottawa was finally served by the senator as chief of police he was stolen from the Durham region of Ontario, which is the area I have the good fortune to represent. I was very glad to become his colleague as an MP.

That's a really good question. I think our intention over time is to make sure the ill and injured from our national police force and their families can access the same opportunities. That's one thing I try and talk about in some of my round tables as minister. While I'm Minister of Veterans Affairs, I also administer programs for members of the RCMP that Veterans Affairs does for the force, and that's certainly a very important part of my role.

The good thing about that is that some of the learnings the Department of National Defence and Veterans Affairs are having on issues like operational stress injuries are also germane to the RCMP and to police forces and uniformed service more generally. Certainly, our intention is to make sure that there are opportunities for people who have served in uniform both in the military and the RCMP.

Senator White: Thanks, minister. I don't think I was clear, though. My concern is veterans who don't have opportunities to work in those agencies that aren't covered by the Public Service Employment Act. I gave the RCMP as one of those examples. My

On comptait davantage sur la présence du vice-président des ressources humaines que du président de l'entreprise, parce que les responsables des RH sont ceux qui veillent à ce qu'on accorde autant de valeur à l'expérience militaire qu'à n'importe quelle expérience acquise dans un autre milieu.

Je veux qu'on sensibilise davantage le grand public à la culture des vétérans. C'est une question qui me passionne depuis longtemps. La Loi sur l'emploi dans la fonction publique est un très bon début, tout comme la création d'un bassin de milliers d'emplois. Je pense que vous constaterez vous-mêmes les progrès au fil du temps.

Le sénateur White : Merci beaucoup, messieurs, de vous être libérés pour discuter avec nous aujourd'hui.

Quand je regarde le projet de loi sur l'embauche des anciens combattants, je me réjouis notamment du fait que les anciens combattants se verront accorder la priorité. Je pense que ce sera bénéfique, autant pour eux que pour nous.

Toutefois, ayant travaillé au sein d'organismes gouvernementaux qui ne sont pas visés par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, j'essaie de voir où est la place de la GRC et des autres organismes dans tout cela. Je pense qu'il y a d'excellentes possibilités d'emploi pour ces anciens combattants dans ces organismes. J'essaie de voir comment on peut les rejoindre, particulièrement la GRC. Elle est présente dans 800 collectivités partout au pays, et il se peut que des vétérans n'aient pas accès à d'autres possibilités d'emploi dans le secteur public.

M. O'Toole : Merci, sénateur White. Je tiens à signaler, monsieur le président, qu'avant de devenir sénateur à Ottawa, M. White dirigeait le service de police régional de Durham, en Ontario, qui est la région que j'ai la chance de représenter. Je suis heureux d'être devenu son collègue en tant que député.

C'est une très bonne question. Je pense que notre intention, au fil des ans, est de nous assurer que les membres malades et blessés de notre corps policier national, ainsi que leurs familles, peuvent jouir des mêmes possibilités. C'est l'une des choses dont je parle dans le cadre de mes tables rondes à titre de ministre. Même si je suis ministre des Anciens Combattants, j'administre également les programmes à l'intention des membres de la GRC, et c'est un aspect important de mon rôle.

Ce qui est bien, c'est que l'expérience du ministère de la Défense nationale et du ministère des Anciens Combattants sur des questions telles que le syndrome de stress opérationnel est également pertinente à la GRC, aux corps policiers et aux services en uniforme en général. Chose certaine, nous veillons à offrir les mêmes possibilités à ces gens qui ont servi dans l'armée et dans la GRC.

Le sénateur White : Merci, monsieur le ministre. Je pense que je n'ai toutefois pas été clair. Je m'inquiète des anciens combattants qui n'ont pas la possibilité de travailler au sein des organismes qui ne sont pas visés par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.

other question was going to surround how RCMP would be served. I appreciate your knowing what my second question was going to be.

I am concerned about these agencies set out there. I don't think CBSA is covered either, if I'm correct.

There are a number of those Crown corporations and agencies that I think have great opportunities for veterans who are going to provinces and territories that have those agencies operating and who may not be served. Are we going to include those agencies and Crown corporations, because they sit outside of the act and of this legislation?

General (Ret'd) W. J. Natynczyk, Deputy Minister, Veterans Affairs Canada: My understanding is that the three key organizations that are outside of the Public Service Employment Act are the Canadian Food Inspection Agency, Parks Canada and the CRA. My understanding is that all three of those organizations have indicated that they will follow the spirit of the veterans employment act, even though they are outside of the Public Service Employment Act. I have contacted my counterparts in each of those three organizations recently, and they've confirmed, when this whole legislation is being discussed, that they would be bound by the act. So they will follow the spirit, which is important because a lot of those veterans are outside of the national capital, as you know, and those three organizations have a significant number of employees who are coast to coast. For those young soldiers, sailors and airmen and women across the country, there will be a lot of opportunity with those other organizations.

Senator White: Mr. Chair, only because he answered two questions and I only asked one, could I ask a second question if that's possible?

The Chair: Is it related?

Senator White: Absolutely. It's almost identical, actually.

Thank you for that, general. The next question I have — and I asked it last week as well — is this: As you know, a lot of our veterans are returning to Old Crow in Yukon, or New Waterford on Cape Breton Island, where there may not be the same opportunities. Have we considered reaching out to provinces and territories and asking them to adopt what we're doing here or mirror legislation in the provinces, as we saw after World War II, to ensure that we have as much opportunity as possible for the men and women who will be looking for that employment?

Mr. O'Toole: Thank you, senator. That's a good point to make. I'm happy to say that while I'm not familiar specifically with provincial responses that are similar to Bill C-27 — and I will let my team answer that — it has been refreshing, in the last five to ten years, to see other provincial ministries or officials, parliamentarians, provincial parliamentarians, creating an office of military affairs. I know Nova Scotia and New Brunswick and I believe Alberta had an elected official who had a responsibility for the military community. Even though the military, of course, is a

J'ai donné la GRC en exemple. Ma deuxième question portait sur les services offerts aux anciens membres de la GRC. Je vous remercie d'avoir anticipé ma question.

Je suis préoccupé par les organismes qui ne sont pas assujettis à la loi, comme l'ASFC, si je ne me trompe pas.

Il y a plusieurs sociétés d'État et organismes qui pourraient offrir de belles occasions à ces anciens combattants puisqu'ils ont des bureaux dans les provinces et les territoires. Allons-nous inclure ces organismes et ces sociétés d'État, étant donné qu'ils ne relèvent ni de cette loi ni de ce projet de loi?

Général (à la retraite) W. J. Natynczyk, sous-ministre, Anciens Combattants Canada : Si j'ai bien compris, les trois principales organisations qui ne sont pas visées par la Loi sur l'emploi dans la fonction publique sont l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Parcs Canada et l'ARC. À ma connaissance, ces trois organisations ont indiqué qu'elles respecteraient l'esprit de la loi sur l'embauche des anciens combattants, même si elles ne relèvent pas de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. J'ai communiqué récemment avec mes homologues de ces trois organisations, et ils m'ont bel et bien confirmé qu'ils se conformeraient à l'esprit de la loi, ce qui est important, puisque de nombreux anciens combattants se trouvent à l'extérieur de la capitale nationale, comme vous le savez, et ces trois organisations comptent un grand nombre d'employés d'un bout à l'autre du pays. Ces jeunes soldats, marins et aviateurs, hommes et femmes, de partout au pays, auraient donc accès à de nombreuses possibilités d'emploi au sein de ces organisations.

Le sénateur White : Monsieur le président, étant donné qu'il a répondu à deux questions alors que je ne lui en avais posé qu'une seule, pourrais-je lui en poser une autre, si c'est possible?

Le président : Sur le même sujet?

Le sénateur White : Absolument. En fait, la question est très semblable.

Merci, général. Ma prochaine question — et je l'ai posée la semaine dernière également — est la suivante : Comme vous le savez, un grand nombre de nos anciens combattants retournent à Old Crow, au Yukon, ou à New Waterford sur l'île du Cap-Breton, où on ne retrouve pas les mêmes possibilités. Avez-vous songé à demander aux provinces et aux territoires d'adopter des lois semblables, comme nous l'avons vu après la Deuxième Guerre mondiale, pour nous assurer qu'on offre le maximum de possibilités d'embauche à ces hommes et à ces femmes?

M. O'Toole : Merci, sénateur. Cette question est très pertinente. Même si je ne connais pas précisément les lois provinciales qui pourraient s'apparenter au projet de loi C-27 — et je vais laisser les membres de mon équipe répondre à cette question —, j'ai été ravi de voir, au cours des cinq à dix dernières années, d'autres ministères, représentants ou parlementaires provinciaux créer des bureaux des affaires militaires. Je sais que c'est le cas notamment de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Alberta, si je ne me trompe pas, où c'est un

federal department, an area of federal jurisdiction, it recognized the important role that those families play in the community, not just as employers and with the employment impact of the Department of National Defence, but also the fact that communities like Fredericton, like Edmonton, like Winnipeg have very large military family populations and also large veteran populations, because many will stay near the place of their final posting.

The provinces have been working on these general initiatives. We could report back to the committee on whether there is similar provincial priority hiring or if my officials know of a specific province that has an act. I think we could see some in the future.

Bernard Butler, Acting Associate Assistant Deputy Minister, Policy, Communications and Commemoration, Veterans Affairs Canada: Thank you, minister. Yes, it's an excellent point, and I can tell you that, to date, as part of the initiatives that the minister has identified in terms of the three pillars of service excellence, veteran-centric initiatives and closing the seam, the issue around reaching out to the provinces on issues like employment, as it relates to transition, has certainly been contemplated. In the past, we have not done that on a formal basis, but there certainly have been some discussions in the context of Bill C-27, federally, for the Government of Canada and the example that it sets. We certainly have that on our to-do list, if you will, to reach out to map what the provinces are doing and where there may be opportunities for us to exploit in this regard. That's really where it is at the moment, but it's a very important point that you raised, senator.

Senator Lang: I, too, want to welcome Minister O'Toole to his new responsibilities. I have to say that after listening to you for over 10 minutes, no one will ever be able to say that you don't know your file, which we appreciate. I very much appreciate the fact that you obviously took the time not only to read but also to study the report that this committee brought forward because, as the chair said, we spent a lot of time and effort listening to witnesses and coming up with what I thought were some pretty realistic recommendations.

I would like to pursue two elements, if I could. First is the question by Senator White and Senator Stewart Olsen regarding expansion within the federal government's responsibilities for the purposes of the hiring of the veterans, whether they be injured or otherwise, with respect to the priority that they're given for positions. It's not just the three organizations that General Natynczyk referred to. There are corporations as well, a significant number of corporations, and I would strongly recommend that they be, one way or the other, legislatively put

représentant élu qui est responsable de la communauté militaire. Même si la défense nationale relève de la compétence fédérale, on reconnaît dans ces provinces le rôle important que jouent ces familles dans la communauté, non seulement en tant qu'employeurs, compte tenu de l'incidence sur l'emploi du ministère de la Défense nationale, mais aussi le fait que les collectivités comme Fredericton, Edmonton et Winnipeg comptent une forte population de militaires et d'anciens combattants. Bon nombre d'entre eux s'y sont installés, car c'était la ville de leur dernière affectation.

Les provinces travaillent sur ces initiatives générales. Nous pourrions faire rapport au comité pour lui dire si oui ou non il y a des priorités d'embauche semblables au niveau provincial ou si mes fonctionnaires sont au courant de telles mesures législatives. Je pense qu'il pourrait y en avoir dans l'avenir.

Bernard Butler, sous-ministre adjoint associé par intérim, Politiques, Communications et Commémoration, Anciens Combattants Canada : Merci, monsieur le ministre. Vous soulevez un excellent point, et je peux vous dire qu'à ce jour, dans le cadre des initiatives que le ministre a considérées comme les trois piliers de l'excellence du service, les initiatives axées sur les anciens combattants et la réduction des écarts, on a certainement envisagé la possibilité de discuter avec les provinces sur des questions comme l'emploi, dans le contexte de la transition. On ne l'a pas fait de façon officielle, mais on a quand même tenu des discussions dans le cadre des débats sur le projet de loi C-27, au niveau fédéral, pour le gouvernement du Canada et l'exemple qu'il donne. Cela figure certainement sur notre liste de choses à faire, c'est-à-dire de voir ce que font les provinces et s'il n'y aurait pas de nouvelles possibilités à exploiter. Voilà où nous en sommes pour l'instant, mais c'est une question très importante que vous soulevez, sénateur.

Le sénateur Lang : Je tiens moi aussi à souhaiter la bienvenue au ministre O'Toole dans ses nouvelles attributions. Je vous écoute depuis plus de 10 minutes, et je vous assure que personne ne peut vous reprocher de ne pas connaître votre dossier. Nous vous en sommes reconnaissants. J'apprécie également le fait que vous ayez pris le temps non seulement de lire, mais aussi d'étudier le rapport du comité car, comme le président l'a dit, il nous a fallu beaucoup de temps et d'efforts pour recueillir les témoignages des témoins et en arriver à des recommandations que je considère très réalistes.

Cela dit, j'aimerais donner suite à deux questions, si vous me permettez. Tout d'abord, j'aimerais revenir à la question soulevée par le sénateur White et la sénatrice Stewart Olsen au sujet de l'accroissement des responsabilités du gouvernement fédéral aux fins de l'embauche des anciens combattants, qu'ils soient blessés ou autrement inaptes, en ce qui a trait à la priorité qui leur est accordée pour ces postes. Il ne s'agit pas uniquement des trois organisations dont a parlé le général Natynczyk. Il y a également des entreprises, un grand nombre d'entreprises, en fait, et je

under this umbrella. It's fine to say they're under the spirit and intend to follow it. That doesn't mean they're going to.

Second, with respect to the provinces, Senator Mitchell and I have both served at the provincial-territorial level. I think you would find it unanimous across this country that, if asked, all provincial governments, no matter what their political stripe, would be happy to initiate legislatively something similar to what is being proposed in this bill. That gives that many more opportunities to those veterans who choose to go back to the Yukon or go to New Brunswick or Newfoundland, because the provinces, we know, have more responsibilities directly within the communities than the federal government does, and it would be a good working relationship with the Government of Canada. So I would strongly recommend that.

Going back further to what you stated in your opening remarks about the rehabilitation and the education aspect and the skill levels, that's another tool that we should be utilizing in our provinces and universities. Once again, it's the provinces and territories that have that responsibility. If we take the steps forward, we can help pool our resources federally, provincially and territorially so that we can help those individuals that need that updating of their skill sets. That's another area that I would strongly recommend. If we reach out at the federal level, I don't think there is a province or territory that would say no to somehow coming to some agreements and working with those individual veterans in order to ensure that they can have those opportunities that we'd like them to have.

One other thing, to conclude, Mr. Chair, is that one of the areas that I have raised since I've been on this committee is the fact that we're well over \$4 billion, getting close to \$5 billion a year, towards the taxpayers' contribution to Veterans Affairs. So the taxpayer is making a significant contribution to ensuring that the veterans are taken care of. At the same time, there has been criticism, some of it justified, perhaps some of it not. Looking forward, I think it was 37 programs that were under the auspices, one way or the other, of Veterans Affairs. Frankly, when I looked at it, I got confused. When I got from number 10 to 11, I didn't figure where he or she would fit in. I wanted to make that observation, going forward, from your point of view and the department.

Mr. O'Toole: Thank you, senator. There are three specific parts. You said two questions, but then you snuck one in. So there are three there. They're effective like that, Mr. Chair.

The first one was expansion of priority hiring. I should add that just in the last week I exchanged correspondence with Premier McNeil in Nova Scotia. That's why I highlighted Nova Scotia as one of the provinces that does designate an MLA in that case to be responsible for military affairs within the province, seeking to expand what they've created at the provincial level, and

recommanderais fortement qu'elles soient visées par cette loi, d'une façon ou d'une autre. C'est bien de dire qu'elles vont respecter l'esprit de la loi, mais cela ne veut pas nécessairement dire qu'elles vont le faire en réalité.

Ensuite, en ce qui concerne les provinces, le sénateur Mitchell et moi avons tous deux siégé aux assemblées provinciales et territoriales. Je pense que tous les gouvernements provinciaux, quelle que soit leur allégeance politique, seraient heureux d'adopter des mesures législatives semblables à ce qui est proposé dans ce projet de loi. Ainsi, on offrirait davantage de possibilités d'emploi à ces anciens combattants qui décident de retourner au Yukon, au Nouveau-Brunswick ou à Terre-Neuve, parce que les provinces, comme nous le savons, assument plus de responsabilités au sein des communautés que le gouvernement fédéral, et elles auraient une bonne relation de travail avec le gouvernement du Canada. Par conséquent, je recommanderais fortement que ce soit fait.

Je reviens encore à ce que vous disiez dans votre exposé au sujet de la réadaptation et de l'éducation ainsi que des niveaux de compétence; c'est un autre outil que nous devrions utiliser dans nos provinces et dans nos universités. Encore une fois, c'est aux provinces et aux universités que cette responsabilité incombe. Si nous allons de l'avant, nous pouvons contribuer à la mise en commun de nos ressources à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale, ce qui aiderait les personnes qui ont besoin de mettre leurs compétences à niveau. C'est une autre chose que je recommande fortement. Si le fédéral offre son aide, je ne pense pas qu'une seule province ou un seul territoire refuserait de conclure des ententes et de travailler avec ces anciens combattants pour leur garantir les possibilités que nous leur souhaitons.

Pour conclure, monsieur le président, j'ajouterais ce que je dis depuis que je fais partie du comité, et c'est que nous dépassons nettement les 4 milliards de dollars et que nous nous approchons des 5 milliards de dollars par année concernant la contribution du contribuable au ministère des Anciens Combattants. Le contribuable paie donc un montant élevé pour veiller à ce qu'on prenne soin des anciens combattants. En même temps, il y a des critiques dont certaines sont justifiées alors que d'autres ne le sont peut-être pas. Je pense que c'est 37 programmes qui relevaient d'une manière ou d'une autre du ministère des Anciens Combattants. Franchement, je m'y suis perdu quand je me suis penché là-dessus. Quand je suis passé du numéro 10 au numéro 11, je n'ai pas pu voir ce qui conviendrait à une personne en particulier. Je voulais souligner cela, de votre point de vue et de celui du ministère.

M. O'Toole : Merci, sénateur. Il y a trois éléments. Vous avez dit que vous aviez deux questions, mais vous en avez glissé une troisième. Ils sont à ce point efficaces, monsieur le président.

La première portait sur l'expansion de l'embauche prioritaire. Je dois ajouter que la semaine dernière, j'ai eu un échange de lettres avec le premier ministre McNeil, en Nouvelle-Écosse. C'est la raison pour laquelle j'ai souligné que la Nouvelle-Écosse fait partie des provinces qui désignent un député provincial responsable des affaires militaires dans le but d'étendre la

I look forward to working with his government on that. His brother was a former chief of police in the Halifax region, so I think his family knows uniformed service well.

One part of the question you asked was should we legislate private sector employment levels. I don't agree with that. I will get to where I think we can fit that in better.

Canada has not had a hire-a-veteran culture in large part because, unlike our friends to the south and my colleague Secretary McDonald, who serves 22 million veterans, we have a population of approximately 700,000. There has been less history of programs within corporations of using the military population as a great recruiting ground. The American military has a lot of short-engagement people and turnover, where we have about 5,000 releasing per year, with about 1,200 being medically released from the Canadian Armed Forces. So a smaller population, but probably an even better educated population with more training.

We have to build that culture in, because it didn't exist 25 years ago. I think Senator Day would agree with that. When he was leaving the Canadian Armed Forces, there weren't the recruiting programs at Royal Bank and at other companies that there are now. We are making great progress.

There is a lot more work we can do with the provinces, not just on priority hiring but on the training piece you identified. Alberta, in particular, which has experienced labour shortages, has had companies like TransCanada Pipelines and others indicate a sincere willingness to hire more veterans and seeing the value of hiring veterans.

CN, which participated in the Veteran Transition Advisory Council and appeared before your committee, has committed to hiring veterans. BCIT, which appeared before your committee, has been doing this in British Columbia.

Recommendation 8 of your report is a good one, because I think where the government has a role of some sort is coordinating all the efforts, provincial efforts, federal government efforts led by Bill C-27 and our focus on this area, but also complementing what Canada Company, Wounded Warriors, Treble Victor and all these non-profit groups are doing.

Can we coordinate that better so that a veteran who starts looking at post-Canadian Armed Forces employment can find all of this in front of them instead of having to search it out? General Millar, Chief of Military Personnel for the Canadian Armed Forces, understands this, as does General Natynczyk.

Men or women leaving the Canadian Armed Forces don't wait until their last 30 days in uniform to start thinking about transition. They may say, "Is this my last posting? Is this my last

portée de ce qu'ils ont créé à l'échelon provincial, et je suis enthousiaste à l'idée de travailler à cela avec son gouvernement. Son frère a déjà été chef de police dans la région d'Halifax, alors je pense que sa famille sait très bien ce que signifie porter l'uniforme.

Vous avez entre autres demandé si nous devrions légiférer sur les niveaux d'emploi dans le secteur privé. Je ne suis pas d'accord avec cela. Je vais vous dire où je pense que cela pourrait mieux convenir.

Le Canada n'a pas de culture axée sur l'embauche des anciens combattants, et ce, principalement parce que contrairement à nos amis du sud et à mon collègue le secrétaire McDonald, qui sert 22 millions d'anciens combattants, nous avons une population d'environ 700 000 anciens combattants. Nous n'avons pas autant de programmes, au sein des entreprises, dont le but est de faire du recrutement parmi les militaires. Il y a, dans l'armée américaine, beaucoup d'engagements de courte durée et de roulement, alors que nous avons environ 5 000 membres libérés des Forces canadiennes par année, dont 1 200 le sont pour des raisons médicales. C'est donc une population moins nombreuse, mais probablement encore plus instruite et mieux formée.

Nous devons instaurer cette culture, car elle n'existait pas il y a 25 ans. Je pense que le sénateur Day serait d'accord. Quand il a quitté les Forces canadiennes, il n'y avait pas les mêmes programmes de recrutement que des entreprises comme la Banque Royale offrent aujourd'hui. Nous faisons de grands progrès.

Nous pouvons accomplir beaucoup plus de travail avec les provinces, et non seulement pour l'embauche prioritaire, mais aussi pour la formation. L'Alberta, en particulier, a connu des pénuries de main-d'œuvre, et des entreprises comme TransCanada Pipelines ont manifesté la volonté sincère d'embaucher plus d'anciens combattants, au vu des avantages que cela comporte.

Le CN, qui a participé au Conseil sur la transition des vétérans et comparu devant le comité, s'est engagé à embaucher d'anciens combattants. La BCIT, qui a comparu devant le comité, le fait en Colombie-Britannique.

La recommandation 8 de votre rapport est excellente, car je pense que là où le gouvernement peut jouer un rôle, c'est dans la coordination de tous les efforts, les efforts des provinces, du gouvernement fédéral, conformément au projet de loi C-27 — l'attention que nous portons à cela —, mais aussi dans le soutien du travail de La Compagnie Canada, de Wounded Warriors, de Treble Victor et de tous ces groupes sans but lucratif.

Pouvons-nous mieux coordonner cela de sorte que l'ancien combattant qui se met à la recherche d'un emploi à sa sortie des Forces canadiennes puisse tout avoir à portée de la main plutôt que de devoir fouiller pour trouver? Le général Millar, chef du personnel militaire des Forces canadiennes, comprend cela, tout comme le général Natynczyk.

Les hommes et femmes qui quittent les Forces canadiennes n'attendent pas qu'il ne leur reste que 30 jours en uniforme pour se mettre à penser à leur transition. Ils peuvent se poser des

three years? I'm going to end up in Ottawa at National Defence headquarters, or I'm going to Shilo. Will I do a posting after this?" They're constantly saying, "What's best for my family? Is my career rewarding?"

We have to have tools out there so that when they're contemplating this, usually a year or two before ever leaving, whether they're injured or not injured, because if they're injured, they're still in uniform for three to five years, we have to have a better way to organize the goodwill that is out there now that it's popping up in the private sector, within government at the provincial level.

The final thing I will say on your third issue about budget and investment is that as a department, we're spending on average \$700 million more than the last government. As I've said in many of my round tables, we're spending it in different areas and ways, because post-Afghanistan, where we had between 30,000 and 40,000 people serve for 12 years, we have an environment where we have traditional war veterans in their nineties, who are remarkable. Mr. Côté, here in Ottawa, is 101. He would still likely beat me in an arm wrestle. We also have veterans in their late twenties with serious injuries from combat who may need different services, but they will certainly want to draw their services in different ways.

Even with employment programs, we have to recognize that opportunities shift and change. So we're spending more, but we have to spend it in new ways. We have to spend it smartly to meet the needs of this new cohort of veterans from the Gulf War and Afghanistan who have different expectations in how to draw services from Veterans Affairs.

Senator Lang: I want to clarify the record if I misspoke. I do not think the private sector should be legislated. I was talking about the provincial and territorial governments recognizing that we have to work with the private sector, but I certainly would not support legislating them, either.

Senator Mitchell: Thank you, minister, for an excellent presentation and for the passion you show for your job.

It is nice to see the general here again. I would like to note his great service to the country over many, many years.

I'm interested in some specifics. One is that clearly, a medical reason would encompass PTSD. Is there any kind of priority, and there shouldn't be, but between PTSD because of the deployment to Afghanistan and PTSD because of a situation in Canada, or is everyone treated equally? If they have PTSD, they have PTSD no matter what the reason.

questions. « Est-ce ma dernière affectation? Est-ce que j'en suis à mes trois dernières années? Je vais aboutir à Ottawa, au quartier général de la Défense nationale, ou à Shilo. Serai-je affecté ailleurs, après cela? » Ils se demandent toujours : « Qu'est-ce qui est le mieux pour ma famille? Ma carrière est-elle valorisante? »

Il leur faut des outils pour quand ils vont se pencher là-dessus, habituellement un an ou deux avant leur départ, qu'ils aient été blessés ou pas, parce que s'ils ont été blessés, ils portent toujours l'uniforme pour trois à cinq ans. Nous devons avoir une meilleure façon d'organiser la bonne volonté qu'on voit maintenant apparaître dans le secteur privé et au sein des gouvernements provinciaux.

Je dirais une dernière chose au sujet de la question du budget et de l'investissement dans ce domaine. Le ministère consacre en moyenne 700 millions de dollars de plus que le dernier gouvernement. Comme je l'ai dit à l'occasion de bon nombre de mes tables rondes, nous consacrons l'argent à des choses différentes, et ce, de manières différentes, car à la suite de notre intervention en Afghanistan, où nous avons de 30 000 à 40 000 personnes pendant 12 ans, nous avons toujours d'anciens combattants traditionnels qui sont maintenant nonagénaires, ce qui est remarquable. M. Côté, ici à Ottawa, a 101 ans. Il me battrait probablement au tir au poignet. Mais nous avons aussi d'anciens combattants qui en sont à la fin de la vingtaine et qui ont été blessés gravement au combat. Ils ont peut-être besoin de services différents, mais ils voudront certainement obtenir leurs services de manières différentes.

Même avec les programmes d'emploi, nous devons reconnaître que les possibilités changent et évoluent. Alors nous dépensons davantage, mais nous devons dépenser différemment. Nous devons dépenser l'argent judicieusement pour répondre aux besoins de cette nouvelle cohorte d'anciens combattants de la guerre du Golfe et de l'Afghanistan, lesquels ont des attentes différentes quant à la façon de se prévaloir des services des Anciens Combattants.

Le sénateur Lang : J'aimerais faire une précision pour le compte rendu, si je me suis mal exprimé. Je n'ai pas dit qu'il fallait légiférer sur le secteur privé. Je disais que les gouvernements provinciaux et territoriaux devaient reconnaître que nous devons travailler avec le secteur privé. Je ne voudrais certainement pas qu'on légifère sur le secteur privé.

Le sénateur Mitchell : Merci, monsieur le ministre, de votre excellente présentation et de votre passion pour votre travail.

Je suis ravi de voir le général de nouveau. Je tiens à souligner l'excellent service qu'il rend au pays depuis de très nombreuses années.

J'aimerais entrer dans certains détails. Le premier, c'est que l'ESPT ferait manifestement partie des raisons médicales. Est-ce qu'il y a une sorte de priorité — il ne devrait pas y en avoir — pour un ESPT causé par une affectation en Afghanistan par rapport à un ESPT causé par une situation au Canada, ou est-ce que tout le monde est traité de la même manière? Une personne souffre d'un ESPT, peu importe la raison.

Mr. O'Toole: Great question. Whenever I speak about our medically released or injured, and when I meet with groups, I always speak about physical and mental injuries from service. This is something we're getting better at as a country, but it is an area of rising need.

Your own report showed that 13 per cent from the Afghanistan mission have an operational stress injury of some sort. Eight per cent PTSD, which is a psychiatric diagnosis, but there can be anxiety, depression, a range of operational stress injuries. That type of injury as a result of service makes that veteran eligible for these programs.

As some of your witnesses have described, we have to work on not just the stigma for people to put their hand up to get support, because if they do, there is tremendous support out there for them, but we also have to break down the stigma that exists somewhat in the private sector, that if someone had an operational stress injury, they might not be suitable for employment in the future. Men and women can recover, can redeploy or manage their symptoms very well.

I think that in the last 10 years Canadian society has come to grips with talking more rationally about mental health issues broadly. This is an area where I think the Canadian Forces has been leading the discussion to try to break down the barriers of talking about mental injuries from service.

If you will indulge me, senator, I speak about my predecessor quite regularly in the house and in my speeches. A hundred years ago, he was the MP for the area of Ontario that I represent. He died as a result of service in World War I. He was re-elected in 1917 while fighting in France, yet we only have one statue in Centre Block — to George Baker, who died in World War I, and the official history said he was the only serving MP that died. No, there were two. The other one, Sam Sharpe, took his life. He represented my area a hundred years ago.

Why I use this story is to show we have come a long way from Sam Sharpe's time when one of these significant figures in the country was not talked about because of his a sad and tragic death.

We now have a network of, by the end of the year, 26 to 27 operational stress injury clinics. We're investing money, but most importantly, with the Road to Mental Readiness Program, the Canadian Armed Forces is running, with the awareness of General Lawson and others within the Canadian Armed Forces in terms of encouraging a culture for people to get support, we're starting to tackle these issues better. I look forward to continuing to work with your former colleague retired Senator Dallaire and others to continue to break down these stigmas. That will help

M. O'Toole : C'est une excellente question. Quand je parle de membres libérés pour des raisons médicales ou de membres blessés, et quand je rencontre des groupes, je parle toujours des blessures physiques et mentales subies pendant le service militaire. Nous nous améliorons sur ce plan, en tant que pays, mais c'est aussi un domaine où les besoins augmentent.

Vous dites dans votre propre rapport que 13 p. 100 des membres ayant participé à la mission en Afghanistan souffrent d'un traumatisme lié au stress opérationnel. Il y a 8 p. 100 de cas d'ESPT — un diagnostic psychiatrique —, mais il peut y avoir de l'anxiété, de la dépression, tout un éventail de traumatismes liés au stress opérationnel. Les anciens combattants ayant subi de telles blessures pendant le service sont admissibles aux programmes.

Comme certains de vos témoins l'ont dit, nous devons non seulement travailler à prévenir la stigmatisation des personnes de sorte qu'elles se manifestent pour obtenir de l'aide, car il y a énormément d'aide pour ces personnes si elles le font, mais aussi s'efforcer de mettre fin aux préjugés qui existent dans une certaine mesure dans le secteur privé et selon lesquels une personne ayant subi un traumatisme lié au stress opérationnel risque de ne pas pouvoir travailler plus tard. Les hommes et les femmes peuvent s'en remettre, peuvent être réaffectés et peuvent gérer très efficacement leurs symptômes.

Je pense qu'au cours des 10 dernières années, la société canadienne en est venue à parler plus rationnellement des problèmes de santé mentale en général. C'est un domaine où je pense que les Forces canadiennes ont mené la discussion et ont essayé de faire tomber les obstacles à la discussion sur les blessures mentales subies pendant le service.

Si vous me le permettez, sénateur, je parle très régulièrement de mon prédécesseur à la Chambre et dans mes discours. Il y a 100 ans, il était le député de la région de l'Ontario que je représente. Il est mort à la suite de son service au cours de la Première Guerre mondiale. Il a été réélu en 1917 alors qu'il se battait en France, mais nous n'avons qu'une statue dans l'édifice du Centre, laquelle est dédiée à George Baker, mort durant la Première Guerre mondiale. Et selon l'histoire, il est le seul député mort en service. En réalité, il y en a eu deux. L'autre, Sam Sharpe, s'est enlevé la vie. Il représentait ma région, il y a 100 ans.

Je relate cette histoire pour montrer que nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis l'époque de Sam Sharpe, un personnage important de l'histoire dont on ne parlait pas au pays à cause de sa fin triste et tragique.

Nous avons maintenant un réseau qui comptera, d'ici la fin de l'année, 26 ou 27 cliniques de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel. Nous investissons de l'argent, mais surtout, nous commençons à mieux nous attaquer à ce problème grâce à l'adoption du programme « En route vers la préparation mentale » par les Forces canadiennes et à la sensibilisation du général Lawson et d'autres membres des Forces qui encouragent une culture dans laquelle les gens iraient chercher du soutien. Je suis ravi à l'idée de travailler avec votre ancien collègue, le

employers recognize that someone may have had an operational stress injury but they sought treatment and would be a great addition to your company. We have to break down those barriers.

Gen. Natynczyk: I want to reinforce what the minister said and add a few things. What's key is that men and women in the Canadian Forces are coming forward, unlike past generations, if they've had or suffered a mental health injury. The challenge we have is assessing whether that was a pre-existing condition or whether that mental health injury is as a result of service, and that is in answer to your question.

What is terrific is that the dialogue happening now in Canada is encouraging those who have kept their situation to themselves, and they're finally coming forward. This is addressing the stigma. It's vital that we do it. It's a leadership issue, not a medical issue.

When I visit our Veterans Affairs offices, I am thrilled to hear that for the first time, veterans of World War II, Korea, the 1950s, 1960s and 1970s are coming forward and asking for help. The research we have at Veterans Affairs is interesting in that basically over 50 per cent of those coming for help come to us from the second year after they release out through to 60 or 70 years after they've released. For the most part, it is those with mental health injuries. It is a smaller proportion of those still in uniform. The larger proportion comes after the fact.

Senator Mitchell: Maybe we should put a plaque for Sam Sharpe beside that —

Mr. O'Toole: That's my project. I'm glad I have a new ally.

Senator Mitchell: I encourage it. The general mentioned leadership, and I don't mean to be critical, but Mr. Minister you listed a great list of characteristics and traits that members of the Armed Forces bring to an employer, and one that I think you neglected to mention is leadership qualities. It is one of the few places where you really learn leadership. The leadership training in the Armed Forces is outstanding, and I have always been impressed by it. We need that in business and in government.

My second question goes back to what Senator White talked about, which is the RCMP. From my observation, I believe that the military has made great strides in a way that the RCMP hasn't yet with PTSD. I think they're trying, but it's not the same. I noticed that the RCMP members who were released are a priority 4 release for medical reasons — I may have that wrong — and they're not a priority 1.

sénateur Dallaire, et avec d'autres personnes à faire tomber ces préjugés. Cela aidera les employeurs à reconnaître qu'une personne qui a subi un traumatisme lié au stress opérationnel peut avoir obtenu un traitement et constituer un atout formidable pour l'entreprise. Il faut faire tomber ces obstacles.

Gén Natynczyk : Je veux confirmer ce que le ministre a dit et ajouter quelques petites choses. Ce qui est essentiel, c'est que les hommes et les femmes des Forces canadiennes se manifestent, contrairement à ce que faisaient les générations passées, s'ils souffrent ou ont souffert d'un problème de santé mentale. Ce qui est difficile pour nous, c'est de déterminer s'il s'agit d'un problème préexistant ou d'un problème causé par le service, et cela répond à votre question.

Ce qui est formidable, c'est que nous avons ce dialogue en ce moment au Canada et que cela encourage ceux et celles qui taiseaient leur situation à finalement se manifester. Nous nous attaquons aux préjugés. Il est essentiel que nous le fassions. C'est une question de leadership, et non une question d'ordre médical.

Quand je visite nos bureaux d'Anciens Combattants, je suis ravi d'entendre que, pour la première fois, des anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale, de la guerre de Corée et des événements des années 1950, 1960 et 1970 se manifestent et demandent de l'aide. Selon la recherche que nous avons à Anciens Combattants, nous constatons avec intérêt qu'en gros, 50 p. 100 de ceux qui demandent de l'aide le font à compter de la deuxième année suivant leur libération et que cela peut aller jusqu'à 60 ou 70 ans après leur libération. Ce sont pour la plupart des cas de problèmes de santé mentale. La proportion est plus faible chez ceux qui portent encore l'uniforme. La plus forte proportion se manifeste après coup.

Le sénateur Mitchell : Nous devrions peut-être placer une plaque pour Sam Sharpe à côté de...

M. O'Toole : J'ai comme projet de le faire. Je suis heureux d'avoir un nouvel allié.

Le sénateur Mitchell : J'encourage cela. Le général a mentionné le leadership, et je ne veux pas critiquer, mais monsieur le ministre, vous avez dressé une belle liste de caractéristiques et de traits de caractère que les membres des Forces canadiennes apportent à un employeur, en négligeant toutefois de mentionner le leadership. C'est l'un des rares endroits où vous apprenez vraiment à faire preuve de leadership. La formation au leadership au sein des Forces est exceptionnelle, et cela m'a toujours impressionné. Nous avons besoin de cela dans les entreprises et au gouvernement.

Ma deuxième question porte sur ce dont le sénateur White a parlé, soit la GRC. D'après mes observations, je pense que l'armée a fait de grands progrès que la GRC n'a pas faits en matière d'ESPT. Je pense qu'ils essaient, mais ce n'est pas la même chose. J'ai remarqué que les membres de la GRC qui sont libérés pour des raisons médicales ont une priorité 4, plutôt qu'une priorité 1 — je me trompe peut-être.

I am wondering, Mr. Minister and general, whether you and your staff are in direct contact with Commissioner Paulson and the RCMP about the three to five years before some of their members leave for medical reasons and PTSD. These are not insignificant matters in the RCMP. I wonder whether you can apply or are applying the kind of methodology and approach that you use in the Armed Forces, if you can see that applied in the RCMP.

Mr. O'Toole: I will pass it over to General Natynczyk in a moment because I think he can speak to this. He's uniquely suited to speak to this. I understand the RCMP has been looking at the Road to Mental Readiness approach that the Canadian Armed Forces has adopted, and some of the mental health expertise within the Canadian Armed Forces. That is smart, and some of the large police forces across the country are also looking or should look at the approach the Canadian Forces has taken on this because it is seen as operational readiness, making sure that the mental health needs of your men and women are addressed.

Often, if these issues are caught early, people can have training and education prior to deployment, or to that trigger or crisis. Even over the course of 12 years in Afghanistan, the Canadian Armed Forces was always refining their pre-deployment training on mental health and operational stress, and their post-deployment and decompression training, so that you were equipping men and women before, supporting them after and creating an environment where you're encouraged to come forward and get help, just like if you had a serious leg or physical injury.

The general can speak to this far better than I could.

Gen. Natynczyk: Thank you very much for the question.

It's always interesting. We two are the new folks, and the wisdom of Bernard Butler and Maureen Sinnott will chime in here if I go too far off track.

The act under which the minister and the department operate is focused on the Canadian Forces, and Veterans Affairs is a service provider for the Royal Canadian Mounted Police. You'll know better than I do that several years ago, the Royal Canadian Mounted Police decided to stay with the Pension Act and not move with the New Veterans Charter. We include them in our strategic planning and policy discussions, trying to give them the options to move forward. I've met with the Commissioner of the RCMP, had his senior human resources assistant commissioner participate in all of our planning, saying we're there to provide services as they wish. But it's up to the leadership of the RCMP, under the means of how they act, to determine what kind of services we can provide them.

Monsieur le ministre, général, je me demande si vous et votre personnel êtes en contact direct avec le commissaire Paulson et la GRC concernant les trois à cinq ans qui doivent s'écouler avant que certains de leurs membres puissent partir pour des raisons médicales et parce qu'ils sont atteints de l'ESPT. Cela n'est pas négligeable, à la GRC. Je me demande s'il est possible de recourir aux mêmes méthodes et démarches à la GRC que dans les Forces.

M. O'Toole : Je vais laisser le général Natynczyk parler dans un petit moment, car je pense pouvoir parler de cela. Il est particulièrement bien positionné pour parler de cela. Je crois comprendre que la GRC se penche sur le programme « En route vers la préparation mentale » que les Forces canadiennes ont adopté, ainsi que sur certaines des compétences en santé mentale qui se trouvent au sein des Forces canadiennes. C'est judicieux, et certains des importants corps de police à l'échelle du pays s'intéressent, ou devraient s'intéresser à la démarche adoptée par les forces canadiennes à ce sujet, car c'est perçu comme un élément de préparation opérationnelle. On s'assure de répondre aux besoins en santé mentale de nos hommes et de nos femmes.

Souvent, si les problèmes sont décelés rapidement, les personnes peuvent avoir de la formation et de l'éducation avant leur affectation, ou avant le déclenchement ou la crise. Même pendant les 12 années en Afghanistan, les Forces canadiennes ont toujours peaufiné leur instruction préalable au déploiement sur la santé mentale et le stress opérationnel ainsi que leur instruction post-déploiement et leur instruction de décompression, de sorte que les hommes et les femmes soient bien équipés avant et bien soutenus après, et qu'ils évoluent dans un environnement où ils sont encouragés à se manifester et à aller chercher de l'aide, tout comme s'ils avaient subi une blessure physique.

Le général peut vous parler de cela bien mieux que moi.

Gén Natynczyk : Je vous remercie beaucoup de cette question.

C'est toujours intéressant. Nous sommes les deux nouveaux, et nous profitons de la sagesse de Bernard Butler et de Maureen Sinnott si nous nous égarons un peu trop.

La loi en vertu de laquelle le ministre et le ministère fonctionnent se concentre sur les Forces canadiennes, et le ministère des Anciens Combattants est un fournisseur de service pour la Gendarmerie royale du Canada. Vous savez mieux que moi qu'il y a plusieurs années, la Gendarmerie royale du Canada a décidé de demeurer assujettie à la Loi sur les pensions plutôt que de passer à la Nouvelle Charte des anciens combattants. Nous les incluons dans nos discussions sur la planification stratégique et les politiques et essayons de leur donner des options pour aller de l'avant. J'ai rencontré le commissaire de la GRC et j'ai invité son adjoint responsable des ressources humaines à participer à toutes nos séances de planification. Je leur ai dit que nous sommes là pour leur donner tous les services qu'ils souhaitent. Cependant, c'est au leadership de la GRC de déterminer ses façons d'agir et les types de services que nous pouvons leur fournir.

With regard to the RCMP, my concern when I was Chief of Defence was that they were poaching all of our great guys, especially my military police. I would hear from the RCMP, as well as the OPP and the Quebec forces, about the quality of the people and wishing to offer them employment. When it comes to providing support to the RCMP, they have the initiative.

Senator Mitchell: Are they taking that initiative? I know that in the past the offer was extended, several years ago, under Lieutenant-Colonel Stéphane Grenier's program of mentoring to the RCMP and it was never taken up. Apparently they would say they would, and then wouldn't.

Gen. Natynczyk: I can say that the RCMP is using our operational stress injury clinics. We are providing those services to them. Our Veterans Affairs offices are providing the full suite of services to them.

The Chair: I have two senators who have indicated an interest in engaging in round two, which has the short snappy questions and answers, as we all know.

Senator Stewart Olsen: I have a quick question: Do the RCMP have access to the specialized clinics that we have set up across the country for the military?

Mr. O'Toole: Yes, the general indicated that the operational stress injury clinics, including the satellite clinics and some of the ones we have been expanding, are accessible. Our hope on that strategy, in terms of the network of clinics, is to have geographic dispersion across the country, working alongside the Canadian Armed Forces, which operates some, and Veterans Affairs to ensure that for populations with high numbers of Canadian Forces families and veterans. But it is also to have geographic dispersion so that we cover those families, as I indicated earlier in my remarks, that move back home after service. Our goal is that we get to a point where almost 80 per cent of the Canadian population is within an hour's drive or so from those locations.

Remember, the first operational stress injury clinic opened in my last year in the Canadian Armed Forces, 2002. Even these front-facing mental health support clinics are relatively new for Canada, and we've been expanding rapidly. Like the general said, as we're making some headway on the stigma issue, more people are coming forward, and not just immediately after release.

The general is right; I'm amazed in encountering Korean War veterans who have been struggling in silence for decades but now feel there is an environment and now they know there are resources out there. That's a good thing, because we hate to think of those people continuing to struggle as a result of repressing some of their challenges.

En ce qui concerne la GRC, ce qui me préoccupait quand j'étais chef d'état-major de la Défense, c'est qu'elle nous chipait nos bons hommes, particulièrement au sein de la police militaire. J'entendais la GRC, la police provinciale de l'Ontario et les forces du Québec vanter la qualité des militaires et souhaiter leur offrir du travail. Pour ce qui est de donner du soutien à la GRC, ses membres peuvent se prévaloir de l'initiative.

Le sénateur Mitchell : Profitent-ils de cette initiative? Je sais qu'on leur a offert cette possibilité il y a plusieurs années, dans le cadre du programme de mentorat de la GRC du lieutenant-colonel Stéphane Grenier, et que personne ne s'en est prévalu. Ils ont apparemment dit qu'ils le feraient, mais ils ont changé d'idée.

Gén Natynczyk : Je peux vous dire que la GRC utilise nos cliniques de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel, où nous leur offrons des services. Les bureaux d'Anciens Combattants Canada leur proposent toute la gamme de services.

Le président : Deux sénateurs ont exprimé le souhait de participer au deuxième tour, qui donne lieu à de brefs échanges de questions et de réponses, comme nous le savons tous.

La sénatrice Stewart Olsen : J'ai une brève question. La GRC a-t-elle accès aux cliniques spécialisées que nous avons établies au pays à l'intention des militaires?

M. O'Toole : Oui, le général a indiqué que les cliniques de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel, y compris les cliniques satellites et certaines de celles que nous avons agrandies, leur sont accessibles. En ce qui concerne cette stratégie et le réseau de cliniques, nous espérons assurer la dispersion géographique des cliniques en collaborant avec les Forces armées canadiennes, qui en exploitent quelques-unes, et avec Anciens Combattants Canada pour servir les populations comptant un nombre élevé de familles et d'anciens combattants des Forces canadiennes. Nous voulons que cette dispersion géographique nous permette de couvrir aussi les familles qui retournent à la maison après le service, comme je l'ai souligné plus tôt dans mon exposé. Ce que nous voulons, c'est en arriver au point où près de 80 p. 100 de la population canadienne vit à une heure de route de ces cliniques.

Souvenez-vous que la première clinique de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel a ouvert ses portes au cours de ma dernière année au sein des Forces armées canadiennes, en 2002. Même ces cliniques de soutien de la santé mentale officielles sont relativement nouvelles au Canada, et elles prennent rapidement de l'expansion. Comme le général l'a indiqué, à mesure que nous réalisons des progrès au chapitre de la stigmatisation, plus de gens se manifestent, et pas seulement immédiatement après leur libération.

Le général a raison; je suis ravi de rencontrer des anciens combattants de la guerre de Corée qui ont souffert en silence pendant des décennies et comprendre qu'il existe maintenant un environnement et des ressources pour eux. C'est une bonne chose, car il nous déplairait de penser qu'ils continuent de souffrir parce qu'ils répriment certains de leurs problèmes.

The Chair: Your question was short and succinct. Thank you, Senator Stewart Olsen.

Senator White: You expect the same from me.

General, I appreciate your comments in relation to the RCMP. I'm a retiree from the RCMP. There is still a difficult connection, I have to say, in the relationship between the RCMP, Veterans Affairs and the retiree. When this bill first came in, I had close to a hundred emails from retired RCMP officers saying, "Are we finally going to be taken care of by Veterans Affairs, because we're not exactly sure?" There really isn't an RCMP representative that we could contact if I had issues. In fact, after I retired, if I had tried to figure out if I had an operational stress injury, I don't know what I would have done, to be fair. This isn't actually sitting on the commissioner's desk or yours, deputy. It's I think maybe sitting on the desk of the department trying to figure out where do we go to be clear.

Today there are 30,000 RCMP employees, of which 22,000 would be eligible for Veterans Affairs afterwards. What is the step for them? I think it's clear for the military. I think the military understands the steps. I'm not so clear. I have a card I was looking for that told me who to contact at Veterans Affairs, but I've called that number post-retirement and I can tell you their answer was, "We're not actually sure what support we would offer you. You should contact the local division of the RCMP," who would say, "We have no idea what they're talking about."

I do think we have to have a discussion going forward outside of this. This legislation for me is very helpful for what we want to do. I think a further discussion around the connectivity between RCMP retirees and Veterans Affairs would be helpful to the veterans of the RCMP themselves and to Veterans Affairs.

Thank you for coming today. I hope you enjoy your day. I have to form this into a question.

The Chair: What do you think about that?

Senator White: Yes, what do you think about that?

Gen. Natynczyk: Can I just make a comment? Mr. Chair, senator, when in doubt, call the great staff sergeant of the RCMP who's on my staff in Charlottetown. I have a permanent liaison officer inside the organization. When we had our strategic gathering on December 5, in came the assistant commissioner for HR, Dan Dubeau, participating. Coast to coast, RCMP officers, both serving and retired, are walking into our Veterans Affairs offices and getting a full suite of services.

Le président : Votre question était brève et succincte. Merci, sénatrice Stewart Olsen.

Le sénateur White : Vous vous attendez à ce que je fasse de même.

Général, j'apprécie votre commentaire concernant la GRC. Étant retraité de la GRC, je dois dire que la relation entre la GRC, Anciens Combattants Canada et le retraité est encore difficile. Lors du dépôt initial de ce projet de loi, j'ai reçu près d'une centaine de courriels d'anciens agents de la GRC qui demandaient : « Anciens Combattants Canada va-t-il enfin s'occuper de nous? Nous n'en sommes pas exactement sûrs. » Il n'y a pas vraiment de représentant de la GRC que nous pourrions joindre en cas de problème. En fait, si j'avais dû déterminer si je souffrais d'une blessure liée au stress opérationnel après avoir pris ma retraite, j'ignore ce que j'aurais fait, pour être franc. Ce dossier ne relève pas du commissaire ou du sous-ministre adjoint délégué. Je pense qu'il revient peut-être au ministère de tenter de comprendre ce qu'il faut faire pour éclaircir les choses.

La GRC compte actuellement 30 000 employés, dont 22 000 seraient admissibles à l'aide d'Anciens Combattants Canada après leur départ à la retraite. Mais que doivent-ils faire? Je pense que c'est clair pour les militaires, car je crois qu'ils comprennent les démarches à prendre. Ce n'est pas aussi clair pour moi. J'ai une carte qui m'indique qui joindre à Anciens Combattants Canada, mais j'ai composé ce numéro après mon départ à la retraite et je me suis fait répondre : « Nous ne sommes pas vraiment certains de savoir quel soutien nous pourrions vous offrir. Vous devriez communiquer avec la division locale de la GRC. » Mais là, on m'a répondu : « Nous n'avons aucune idée de ce dont ils parlent. »

Je pense que nous devons tenir une discussion dans l'avenir dans un autre contexte. À mon avis, ce projet de loi est très utile pour ce que nous voulons faire. Je pense qu'il serait utile de discuter davantage des liens entre les retraités de la GRC et Anciens Combattants Canada, et ce, tant pour les anciens combattants eux-mêmes que pour le ministère.

Merci de témoigner aujourd'hui. J'espère que vous passez une belle journée. Je dois formuler mon idée pour en faire une question.

Le président : Qu'en pensez-vous?

Le sénateur White : Oui, qu'en pensez-vous?

Gén Natynczyk : Puis-je juste faire une observation? Monsieur le président, sénateur, en cas de doute, appelez l'excellent sergent d'état-major de la GRC, qui fait partie de mon effectif à Charlottetown. Il y a un agent de liaison permanent dans mon organisation. Quand nous avons tenu notre réunion stratégique le 5 décembre, le commissaire adjoint aux RH, Dan Dubeau, était présent. Dans toutes les régions du pays, des agents de la GRC, qu'ils soient en service ou retraités, se rendent dans les bureaux d'Anciens Combattants Canada pour se prévaloir de toute la gamme de services qui y sont offerts.

I've met with the leadership of the RCMP Veterans' Association and said to them that we're there to support them. The door is open, and I've met with the commissioner and provided the same information. I was speaking to Mr. Guy Parent, our ombudsman. He has engaged with the senior leadership of the RCMP as well. We're going in a full envelopment, saying that the door is open; whatever they require, we're there to serve.

The Chair: Bringing you back briefly to Bill C-27, since we will be required to vote on that in the not-too-distant future, a couple of issues were brought up by the ombudsman and others. One of them is going back to this question of attribution to service, the reason for the release and the injury. We've already talked about for attribution that you're hoping to have better collaboration with National Defence, so while the person is still in uniform we can start doing some of this assessment. Is same process available to assess financial benefits and to assess eligibility to public service? Are there also assessment processes that can take place when the person is still in uniform?

Mr. O'Toole: Great question. The answer is yes, that is our goal. So within that period I mentioned in the remarks, the three to five years on average that a medically releasing member of the Canadian Armed Forces remains in uniform and remains receiving their Canadian Forces salary waiting for recovery or determination with respect to their military occupation, it is our sincere goal to have the disability claim and assessment done, but also plugging in the client relationship with Veterans Affairs earlier, where all of these things can be explored, such as eligibility for priority hiring, which retraining and rehabilitation options are there as we've expanded the amount of re-education and retraining that's available. Start accessing that while the person is at the JPSU, while they're in uniform.

One of the important things we moved on very quickly after the House of Commons Standing Committee on Veterans Affairs report on the New Veterans Charter, which I think was their first recommendation and their most important, it's now the policy of the federal government that no one will be released from the Canadian Armed Forces until their medical situation has stabilized and until Veterans Affairs case management has connected with them and begun that process. Our goal in working in collaboration, very quickly, with the Canadian Armed Forces and the Chief of Military Personnel is to make sure that happens quite early after a service-related injury so that we can use that time to work with the man or woman on their transition plan.

I say in my remarks quite regularly that there are three successes — and it's also in your report but I'm distilling it into the three I like to use. There are prongs of success for somebody transitioning out of the Canadian Armed Forces: health — and

J'ai rencontré les dirigeants de l'Association des anciens de la GRC et je leur ai indiqué que nous sommes là pour les aider. La porte est ouverte, et je l'ai indiqué au commissaire également. J'ai parlé à M. Guy Parent, notre ombudsman. Il discute lui aussi avec la haute direction de la GRC. Nous leur ouvrons grand les bras, disant que la porte est ouverte. Nous sommes là pour les servir, peu importe ce dont ils ont besoin.

Le président : Pour en revenir brièvement au projet de loi C-27, puisque nous serons appelés à nous prononcer à ce sujet dans un avenir pas si distant, l'ombudsman et d'autres parties ont soulevé quelques questions, en ce qui concerne notamment l'attribution au service, le motif de libération et la blessure. Au chapitre de l'attribution, vous avez déjà indiqué que vous espérez une meilleure collaboration avec la Défense nationale pour que nous puissions commencer l'évaluation pendant que l'intéressé porte encore l'uniforme. Est-il possible de faire de même pour l'évaluation des avantages financiers et de l'admissibilité à la fonction publique? Existe-t-il aussi des processus d'évaluation qui peuvent être mis en œuvre pendant que la personne porte encore l'uniforme?

M. O'Toole : Excellente question. La réponse est oui, c'est notre objectif. Pendant la période de trois à cinq dont j'ai parlé dans mon exposé, au cours de laquelle le membre des Forces armées canadiennes continue de porter l'uniforme et de recevoir son salaire en attendant son rétablissement ou une décision sur sa carrière militaire, nous entendons sincèrement régler la question de la demande de prestations d'invalidité et de l'évaluation, mais aussi mettre le client en rapports plus tôt avec Anciens Combattants Canada. Là, tout peut être examiné, comme l'admissibilité à l'embauche prioritaire et les options qui s'offrent au chapitre du recyclage et de la réadaptation, qui sont maintenant plus nombreuses. Il faut commencer à évaluer cela pendant que la personne est encore à l'unité interarmées de soutien au personnel et en uniforme.

Une des choses importantes au sujet de laquelle nous avons agi rapidement après le dépôt du rapport du Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes sur la Nouvelle Carte des anciens combattants, laquelle faisait, je crois, l'objet de la première et plus importante recommandation, c'est la politique du gouvernement fédéral, qui veut maintenant qu'aucun membre ne soit libéré des Forces armées canadiennes avant que sa situation médicale ne soit stabilisée et qu'un agent de gestion de cas d'Anciens Combattants Canada n'ait communiqué avec lui et entamé le processus. Notre objectif, en travaillant en collaboration très rapidement avec les Forces armées canadiennes et le chef du personnel militaire, est de veiller à ce qu'on intervienne très rapidement après la blessure liée au service pour pouvoir utiliser ce temps afin de travailler au plan de transition avec la personne concernée.

Je dis très régulièrement dans mes exposés que la réussite a trois facettes. Votre rapport traite aussi de la question, mais j'en intègre le contenu aux trois que j'aime utiliser. Pour ceux qui quittent les Forces armées canadiennes, la réussite comprend trois

we're making sure they are medically stable and all that stuff is taken care of; family wellness; and career transition. If any one of those three doesn't go well, it affects the other two. If there is a challenge with career transition, that can affect stresses on the family. The same with health. We've had cases in the past where people were leaving before the full extent of their injury may have been known. That doesn't allow us to set them up in the right health and vocational rehabilitation plan if the extent of their injury is not understood.

If you let me, Senator Day, two of the stats I had hoped to have in my remarks I had written down but couldn't find in my marked-up copy of your report, when I spoke about the *Life After Service Study* and the focus on women. The statistic that I was struck by in your report was that women veterans experience a 30 per cent decline in income in their first three years following release. That shows why we need to drill down further on medically released who have higher unemployment and then some of our female veterans who don't have the outcomes we'd like to see.

The Chair: Thank you. A couple of other points were brought up that I think it would be helpful for us to have your comment on. One of them was the survivor of a veteran. That definition wasn't changed. The veteran in that particular instance is a veteran of the Korean War or the Second World War. The survivor is the wife, and the wife is likely to be in excess of 70 years of age now, yet we're still in the act giving a priority or preference for hiring for that person but not for the survivor of other veterans. The term "veteran," the priority is given to other veterans with the change here in Bill C-27 to three years and honourably discharged or honourably released. Was that an oversight not to change the definition with respect to the survivor of the veteran, or am I misinterpreting the legislation?

Mr. O'Toole: I'll say something quickly on that before passing to Mr. Butler specifically. One thing that the New Veterans Charter has done better and has been a focus of our government has been the veteran's family. I speak about that regularly. You'll notice your own study indicates in some detail that vocational rehabilitation training and re-education can be transferred to the survivor. Those sorts of inherent recognition are there to make sure that the transition is available for a family under the vocational rehab or some of the benefits.

The family has been more of an active participant. Our change is to make sure that family have had a massive increase in the amount of psychological counselling available because we do know that an operational stress injury of a serving member causes

facettes : la santé — et nous nous assurons qu'ils sont médicalement stables et que toutes les questions sont réglées —, le bien-être de la famille et la réorientation de carrière. Si une de ces trois facettes ne va pas bien, cela a une incidence sur les deux autres. Si la réorientation de carrière est problématique, cela peut causer du stress au sein de la famille. Il en va de même pour la santé. Il est arrivé par le passé que des gens partent avant qu'on ne connaisse toute l'étendue de leurs blessures. En pareil cas, nous ne pouvons établir de plan adéquat en ce qui concerne la santé et la réhabilitation professionnelle.

Si vous me permettez une remarque, sénateur Day, j'avais noté deux des statistiques dont j'espérais parler dans mon exposé, mais je n'ai pu les trouver dans ma copie annotée de votre rapport quand j'ai parlé de l'*Étude sur la vie après le service* et de l'attention accordée aux femmes. Ce qui m'a frappé dans votre rapport, c'est le fait que les anciennes combattantes voient leur revenu diminuer de 30 p. 100 au cours de leurs trois premières années suivant leur libération. Voilà qui montre pourquoi il faut effectuer des recherches plus approfondies concernant les personnes libérées pour raisons médicales qui ont un taux de chômage plus élevé et les femmes qui n'ont peut-être pas les résultats que nous voudrions qu'elles obtiennent.

Le président : Merci. Je pense qu'il nous serait utile que vous formuliez des commentaires sur certains autres points qui ont été soulevés, notamment au sujet du survivant d'un ancien combattant, dont la définition n'a pas changé. Dans ce cas précis, l'ancien combattant est considéré comme étant quelqu'un qui a pris part à la guerre de Corée ou la Seconde Guerre mondiale. Son survivant est son épouse, qui a probablement plus de 70 ans maintenant. Pourtant, nous lui accordons la priorité ou la préférence au chapitre de l'emploi, mais pas aux survivants d'autres anciens combattants. Le présent projet de loi élargit la définition d'« ancien combattant » afin d'accorder la priorité à ceux qui ont cumulé trois ans de service et qui ont fait l'objet d'une libération honorable. Est-ce en raison d'un oubli qu'on n'a pas modifié la définition de « survivant », ou est-ce que j'interprète mal la mesure législative?

M. O'Toole : Je ferai un bref commentaire à ce sujet avant de céder la parole à M. Butler. La Nouvelle Charte des anciens combattants a apporté des améliorations concernant la famille des anciens combattants, à laquelle le gouvernement accorde une attention particulière. Je traite régulièrement de la question. Vous remarquerez que votre propre étude indique de façon assez détaillée que la réadaptation professionnelle et la mise à niveau de l'éducation peuvent être transférées au survivant. Il s'agit d'une forme de reconnaissance inhérente qui permet à la famille de se prévaloir de la réadaptation professionnelle ou d'autres avantages.

La famille a participé de façon plus active. Cette modification vise à permettre à la famille de bénéficier d'une augmentation substantielle des services de counseling psychologique, car nous savons que les blessures liées au stress opérationnel d'un ancien

repercussions for the family. In that three-pronged approach to transition, if the family wellness isn't there, it won't help the veteran's transition.

In terms of the time frames selected for the act, the five-year time frame for Bill C-27 was selected based on the five-year period of time allowed for vocational rehabilitation to be part of that transition so that the member could take advantage of re-education, retraining to qualify for a federal government opportunity. We wanted the same general approach to be there for the survivor as well. It's specific on that.

The Chair: Would you be open to an amendment to make sure that the survivor of the veteran is a modern-day veteran as well?

Mr. O'Toole: One thing we would add is that the goal of this hiring program is to plug someone with the exceptional skills and services they gained in the Canadian Armed Forces into another part of the job. We wanted to extend that as well to the family somewhat, but the priority still remains on the serving member because of that inherent service and training they've gained in the Canadian Armed Forces. I can only suggest that that's possibly the reason why there was a slight difference.

The focus really is on that serving member, recognizing they've served the federal government in perhaps the highest form of service, which is the unlimited liability that's inherent in donning a uniform. I would suggest that's likely why there was a slightly different threshold for a survivor who has not served in the military.

The Chair: Mr. Butler, were you going to add something there?

Mr. Butler: No, I would simply confirm what the minister is suggesting. Certainly I would not suggest that it was an oversight at the time.

The Chair: It might be better to take out the provision giving preference to the survivor. When you know the survivor is over 80 years of age, it doesn't make good drafting sense to have it in there. But that's a comment that has been made by others as well, and I just wanted to pass it on to you so you could think about that one.

Going back to the five years to determine whether the veteran is eligible for employment in the public service, after he or she is determined to be eligible, there's another five-year period provided for in the legislation. There's some question as to why that is capped at five years. Was that because the Public Service Commission wanted some sort of a finite top-out to that? Why is the second five years in there at all? Why could it not be that once they're ready for employment, there's no limit on time?

Mr. O'Toole: Thank you, senator. I wasn't minister at the time this was being drafted, but I spoke probably more than any other MP in the house on the bill. What I can say is this: The five-year

combattant peuvent avoir des répercussions sur elle. Si le bien-être de la famille n'est pas assuré dans le cadre de la transition en trois volets, la transition de l'ancien combattant s'en ressentira.

Pour ce qui est des périodes choisies dans la mesure législative, la période de cinq ans prévue dans le projet de loi C-27 a été fixée en fonction de la période de cinq ans accordée pour la réadaptation professionnelle lors de la transition afin de permettre au membre de se prévaloir de la mise à niveau de l'éducation et de se recycler pour se qualifier dans le cadre d'une occasion d'emploi au gouvernement. Nous voulions que la même approche s'applique au survivant. C'est précisément pour cela.

Le président : Seriez-vous disposé à apporter un amendement pour inclure les survivants des anciens combattants de l'ère moderne également?

M. O'Toole : Nous ajouterions que l'objectif de ce programme d'embauche consiste à caser une personne ayant acquis des compétences et des services exceptionnels au sein des Forces armées canadiennes dans un poste connexe. Nous voulions, dans une certaine mesure, offrir cette possibilité à la famille également, mais le militaire actif conserve la priorité en raison du service et de la formation faite au sein des Forces armées canadiennes. Tout ce que je peux dire, c'est que c'est peut-être la raison pour laquelle il y a une légère différence.

La priorité est réellement accordée aux militaires actifs, puisqu'ils ont servi le gouvernement fédéral en accomplissant ce qui est peut-être la forme la plus élevée de service, c'est-à-dire en assumant la responsabilité illimitée qui va de pair avec le port de l'uniforme. C'est probablement pourquoi le seuil est légèrement différent pour le survivant qui n'a pas fait de service militaire.

Le président : Monsieur Butler, allez-vous ajouter quelque chose?

M. Butler : Non, je confirmerais simplement les propos du ministre. Je ne dirais certainement pas qu'un oubli a été commis à l'époque.

Le président : Il serait peut-être préférable d'enlever la disposition accordant la préférence au survivant. Quand on sait que le survivant a plus de 80 ans, cette disposition n'est guère appropriée. Mais c'est une remarque que d'autres ont également formulée, et je voulais simplement vous en faire part pour que vous puissiez y réfléchir.

Pour en revenir à la période de cinq ans prévue pour déterminer si l'ancien combattant est admissible à un emploi à la fonction publique, le projet de loi prévoit une autre période de cinq ans une fois que la personne concernée a été jugée admissible. Certains se demandent pourquoi cette période se limite à cinq ans. Est-ce parce que la Commission de la fonction publique voulait que cette période d'admissibilité ait une durée limitée? Pourquoi offrir la deuxième période de cinq ans? Pourquoi n'y aurait-il pas de limite de temps quand les intéressés sont prêts à l'emploi?

M. O'Toole : Merci, sénateur. Je n'étais pas ministre à l'époque où ce projet de loi a été élaboré, mais j'en ai probablement parlé plus que tout autre député à la Chambre.

period, as I indicated, was selected to try to make sure they could take advantage of the rehabilitation and re-education opportunities provided for a veteran. I think the goal of transition written all through your report, and the goal of the New Veterans Charter, really, is to help with that transition piece.

The extended period I think comes from the fact that, as the veteran is engaged in vocational rehabilitation and training and potential post-secondary education, all these sorts of things, they may then determine after the education piece that they want to work within the Department of Finance. They may find that the rehabilitation process itself leads to a new career path. We want to encourage a quick and seamless transition because the more success in your first few years out of uniform, the more likelihood overall wellness is achieved. The goal was to always encourage that transitional piece up front, and then the expanded time I think just recognizes the fact that that training may lead to a new career opportunity, and we want to make sure that priority hiring is still available.

Is there anything to add specifically?

Gen. Natynczyk: I just wanted to make a couple of remarks to reinforce what the minister had indicated. Anecdotally, from knowing many of the soldiers who had some of the most serious injuries, what was really tough is they didn't want to leave their units for years. We tried to encourage them to go to school, tried to encourage them on a number of paths, and it was so important for them to be part of their regimental squadron, ship, family; they didn't want to leave. It's tough to actually encourage them to go when they've sacrificed so much.

I'm thrilled at having seen some of them over the past couple of years, after about five years since their injury, in the mindset that they're ready to move on. Many of their peers have moved on and are doing other things, and they're ready to move on. As I'm being briefed on this five years, I'm comfortable based upon what I'm hearing.

Also that second window of five years, you want them to get into something, whether public service or industry, because it's so important to their health. If they're unable because of their personal injuries, whether physical or mental, to handle it, then it's so important for their partners and spouses to have that opportunity to contribute to the family. That's why I'm very comfortable with what's being laid out here.

The Chair: Five years and five years. Thank you very much. You hear the bell ringing.

Mr. Minister, thank you very much for being with us. This was a very good discussion and very helpful to us. Mr. Natynczyk, thank you, and good luck to both of you. I'm sure that Ms. Sinnott and Mr. Butler will keep a close eye on both of you.

Voici ce que je puis vous dire : la période de cinq ans a, comme je vous l'ai indiqué, été offerte pour tenter de permettre aux anciens combattants de profiter des occasions de réadaptation et de recyclage qui leur sont proposées. Je pense que l'objectif de la transition, qui transparaît tout au long de votre rapport, et de la Nouvelle Charte des anciens combattants, consiste en fait à favoriser cette transition.

Je pense que la période a été prolongée parce que lorsque l'ancien combattant fait sa réadaptation professionnelle, sa formation ou son éducation postsecondaire potentielle, il peut décider ensuite de travailler pour le ministère des Finances. Il découvrira peut-être que le processus de réadaptation lui-même l'oriente vers une nouvelle carrière. Nous voulons favoriser une transition rapide et sans heurt, car plus les anciens combattants connaissent de succès au cours de leurs premières années à l'extérieur de l'armée, plus susceptibles ils sont de connaître un bien-être généralisé. L'objectif a toujours consisté à encourager la transition professionnelle dès le départ; la prolongation de la période a été prévue parce que la formation peut les mener à de nouvelles possibilités de carrière, et nous voulons nous assurer qu'ils puissent toujours se prévaloir de la priorité d'embauche.

Voulez-vous ajouter quelque chose de précis?

Gén Natynczyk : Je voulais simplement formuler quelques remarques pour appuyer les propos du ministre. Sachez, pour l'anecdote, que je connais de nombreux soldats qui ont subi des blessures des plus sérieuses, et ce qui était le plus difficile pour eux, c'est qu'ils ne voulaient pas quitter leur unité pendant des années. Nous avons essayé de les encourager à fréquenter l'école et à emprunter diverses voies, mais il était si important pour eux de faire partie de leur escadron, de leur navire ou de leur famille qu'ils ne voulaient pas partir. Il est difficile de les encourager à partir quand ils ont tant sacrifié.

Je suis extrêmement heureux d'avoir vu certains d'entre eux, au cours des dernières années, se sentir capables de passer à autre chose environ cinq ans après avoir subi leur blessure. Nombre de leurs pairs ont repris le cours de leur vie et font autre chose, et ils sont prêts à faire de même. Les propos qu'on me tient sur ces cinq ans me rassurent à cet égard.

De plus, au cours de cette deuxième période de cinq ans, il faut qu'ils occupent un poste, que ce soit au sein de la fonction publique ou de l'industrie, car c'est important pour leur santé. Si leurs blessures physiques ou mentales les en empêchent, il importe alors que leur partenaire ou leur conjoint puisse se prévaloir de cette occasion de faire une contribution au sein de la famille. Voilà pourquoi les dispositions proposées me conviennent tout à fait.

Le président : Cinq ans et cinq ans. Merci beaucoup. La sonnerie retentit.

Monsieur le ministre, nous vous remercions d'avoir comparu devant nous. Nous avons tenu une excellente discussion qui nous sera très utile. Monsieur Natynczyk, merci, et bonne chance à vous deux. Je suis certain que Mme Sinnott et M. Butler vous surveilleront de près.

The meeting is now concluded. Thank you.
(The committee adjourned.)

La séance est maintenant terminée. Merci.
(La séance est levée.)

OTTAWA, Wednesday, March 11, 2015

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day, at 12:02 p.m., to continue its study of Bill C-27, An Act to amend the Public Service Employment Act (enhancing hiring opportunities for certain serving and former members of the Canadian Forces).

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, today, we are completing our study of Bill C-27, An Act to amend the Public Service Employment Act (enhancing hiring opportunities for certain serving and former members of the Canadian Forces).

[*English*]

We have with us today two members of the Royal Canadian Legion. We welcome Mr. Steven Clark, who is Director of Administration, and Carolyn Gasser, who is Service Officer with the Dominion Command Service Bureau.

We'll also be hearing from a representative of the Veterans Transition Network, Mr. Tim Laidler, Executive Director.

We will start with the submission from the Royal Canadian Legion, and then we'll go to Mr. Laidler.

Mr. Clark, you have the floor, sir.

Steven Clark, Director, Administration, Royal Canadian Legion: Mr. Chair, committee members, ladies and gentlemen, good afternoon. It is a great pleasure for the Royal Canadian Legion to appear in front of your committee once again. We thank you for that. On behalf of the Dominion President of the Royal Canadian Legion, Tom Eagles, we offer our support for your continuing advocacy on behalf of veterans of all ages and their families.

Thank you for inviting us to appear. As Senator Day had said, I'm Steven Clark, Acting Dominion Secretary and Director of Administration, and with me is Carolyn Gasser, Service Officer with the Dominion Command Service Bureau. The Legion has been assisting veterans and their families since 1926 through our legislative mandate in both the Pension Act and the New Veterans Charter.

In regard to the issue before the committee today, Bill C-27, An Act to amend the Public Service Employment Act, last October the Royal Canadian Legion informally expressed our agreement in principle with the intent of Bill C-27, providing priority hiring for Canadian Armed Forces members. It is a good

OTTAWA, le mercredi 11 mars 2015

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 2, pour poursuivre son étude du projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (accès élargi à l'embauche pour certains militaires et anciens militaires des Forces canadiennes).

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, aujourd'hui nous finalisons notre étude du projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (accès élargi à l'embauche pour certains militaires et anciens militaires des Forces canadiennes).

[*Traduction*]

Nous accueillons aujourd'hui deux représentants de la Légion royale canadienne. Nous souhaitons la bienvenue à M. Steven Clark, qui est directeur de l'Administration, et à Carolyn Gasser, qui est agente de service pour la Direction nationale.

Nous accueillons aussi un représentant du Réseau de transition des vétérans, M. Tim Laidler, qui est directeur exécutif.

Nous allons d'abord donner la parole aux représentants de la Légion royale canadienne, et ensuite à M. Laidler.

Monsieur Clark, la parole est à vous.

Steven Clark, directeur, Administration, Légion royale canadienne : Monsieur le président, membres du comité, mesdames et messieurs, bonjour. La Légion royale canadienne est heureuse encore une fois de s'adresser au comité. Nous vous remercions de nous avoir invités. Au nom du président de la Légion royale canadienne, Tom Eagles, je tiens à dire que nous appuyons les efforts que vous déployez pour défendre sans relâche les intérêts des anciens combattants de tous les âges et de leurs familles.

Je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant vous. Comme le sénateur Day l'a dit, je m'appelle Steven Clark et je suis secrétaire national intérimaire et directeur de l'Administration. Je suis accompagné de Carolyn Gasser, agente de service à la Direction nationale. La Légion royale soutient les anciens combattants et leurs familles depuis 1926 conformément à son mandat législatif, aux termes de la Loi sur les pensions et de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Au sujet de la mesure législative dont est saisi le comité aujourd'hui, à savoir le projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, je peux dire qu'en octobre dernier, la Légion royale canadienne a exprimé officiellement son accord avec le principe et l'intention du projet de loi C-27, qui

initiative and one that should make a significant difference in the quality of life of Canadian Armed Forces members who are medically released for injuries related to their service by increasing access to hiring opportunities. However, we do have some concerns.

The first concern is the inclusion of RCMP members in this process. We would request that VAC, PSC and the RCMP review the process to include RCMP members.

The second concern is that we believe all medical releasing personnel should be treated the same way. There should be no differentiation of those attributed to military service as those medically released. However, the fact that Canadian Armed Forces members who are medically released for service-related injuries or illnesses will be raised to the highest level of statutory priority, ahead of other priorities, and persons released for other medical reasons that are non-service-related will be considered under regulatory-level staffing, shows a solid commitment by the government.

The proposed veterans hiring act is good news for medically releasing members and their families.

Carolyn Gasser, Service Officer, Dominion Command Service Bureau, Royal Canadian Legion: The draft legislation proposes that Veterans Affairs Canada adjudicate the service relationship of the injury or illness. Providing service relationship earlier in the process is a positive step in the right direction. However, one must keep in mind that determining service relationship of a medically released member is not the same as determining disability benefits for a specific chronic illness or injury.

This raises some questions: How will the decision on service relationship for a military release affect a request for disability benefits along the line? Will there be delays associated with the bureaucracy that is needed to administer the process to determine service relationship? When and how will the processes be communicated to ensure medically releasing Canadian Armed Forces members can benefit from priority hiring?

Our veterans have been injured while on service to our country and they deserve to be treated fairly with respect and in a timely manner, and they must trust the process. The implementation must be simple, transparent and communicated to our veterans and their families.

In conclusion, I re-emphasize to you that we believe that the veterans hiring act is a good bill that needs to be passed expeditiously in order to give ill and injured soldiers, sailors, airmen and airwomen better access to potential jobs in the public service.

donne accès à la priorité d'embauche aux membres des Forces armées canadiennes. Il s'agit d'une bonne mesure qui devrait avoir une incidence considérable sur la qualité de vie des membres des Forces armées canadiennes libérés pour des raisons médicales à cause d'une blessure liée au service, grâce à un accès élargi à l'embauche. Nous avons cependant quelques préoccupations.

La première est l'inclusion des membres de la GRC. Nous demandons que le ministère des Anciens Combattants, la Commission de la fonction publique et la GRC revoient le processus pour inclure les membres de la GRC.

La deuxième préoccupation tient au fait que nous estimons que tous les membres des forces armées libérés pour des raisons médicales devraient être traités de la même façon. Il ne devrait pas y avoir de différence entre les militaires libérés pour des raisons médicales liées au service et ceux libérés pour des raisons médicales non liées au service. Toutefois, le gouvernement démontre un engagement ferme en établissant que les membres des Forces armées canadiennes libérés pour des raisons médicales à cause d'une blessure ou d'une maladie liée au service seront bénéficiaires d'un droit de priorité statutaire, tandis que les militaires libérés pour des raisons médicales non liées au service bénéficieront d'un droit de priorité réglementaire.

Ce projet de loi sur l'embauche des anciens combattants est une bonne nouvelle pour les membres des forces armées libérés pour des raisons médicales et leurs familles.

Carolyn Gasser, agente de service, Bureau d'entraide de la Direction nationale, Légion royale canadienne : Le projet de loi propose que le ministère des Anciens Combattants détermine le lien entre la blessure ou la maladie et le service. Procéder à cette détermination plus tôt dans le processus constitue un pas dans la bonne direction. Cependant, il faut garder en tête que de déterminer le lien entre un problème médical et le service n'est pas la même chose que déterminer les prestations d'invalidité dans le cas d'une maladie chronique ou d'une blessure particulière.

Cela soulève quelques questions : De quelle façon la décision fondée sur le lien entre le problème médical et le service aura une incidence sur une demande de prestations d'invalidité en cours de route? Est-ce qu'il y aura des retards attribuables aux formalités administratives liées à la détermination du lien entre le problème médical et le service? Quand et comment le processus sera-t-il communiqué afin que les membres des Forces armées canadiennes libérés pour des raisons médicales puissent bénéficier de la priorité d'embauche?

Nos anciens combattants qui ont été blessés en service méritent d'être traités équitablement et avec respect. Ils doivent avoir confiance dans le processus, qui doit être rapide. La mise en œuvre doit être simple et transparente et le processus doit être communiqué à nos anciens combattants et à leurs familles.

En terminant, je répète que nous croyons que ce projet de loi sur l'embauche des anciens combattants est une bonne mesure législative, qui doit être adoptée rapidement de façon à donner à nos soldats, nos marins et nos aviateurs et aviatrices un meilleur accès à des emplois au sein de la fonction publique.

While we are looking for other improvements to ensure the highest quality of lifelong care for injured veterans, these changes are a definite step in the right direction. They will definitely help in the transition process from the military to the civilian environment.

Mr. Clark: On behalf of our president, Tom Eagles, and our 300,000 members, I would be remiss if I did not seek about our disappointment, however, that the federal government did not address the urgent financial shortcomings of the New Veterans Charter in the government's latest response to the ACVA report. We will continue to press on the issues still requiring immediate resolution, including the earnings loss benefit, which must be improved to provide 100 per cent of pre-release income, continue for life, and include increases for projected career earnings for a Canadian Armed Forces member.

Also, the maximum disability award must be increased and be consistent with what is provided to injured civilian workers who receive general damages in law court.

Finally, the third main priority: The current inequity with regard to the earnings loss benefit for class A and class B reservists for service-attributed injuries must cease immediately.

The Royal Canadian Legion will hold the torch high and continue to advocate for those much-needed improvements to the financial compensation for our injured veterans and their families. The government needs to give the men and women who have been injured in the service of our country hope — the hope for a better tomorrow and a brighter future.

The Chair: Thank you, each of you, for your submission. I point out to honourable senators that we have the folder with some background material from the Royal Canadian Legion that amplifies the points that have been made here, and we thank you for doing that. It's helpful for us in our review.

Mr. Laidler.

Tim Laidler, Executive Director, Veterans Transition Network: Thank you very much for having me here today to present. I'll start by giving an introduction of the organization that I'm involved with, and some of the key players that helped make this organization a success, before making a few recommendations on the bill in front of you.

The Veterans Transition Network is an organization that was started at the University of British Columbia in 1997 by Dr. Marvin Westwood and Dr. David Kuhl. They came together and realized there was a need amongst the veteran community at the time to bring veterans together in a group setting and help them to tell their stories about things they

Même si nous souhaitons d'autres améliorations pour assurer la meilleure qualité possible de soins continus à nos anciens combattants blessés, ces changements sont sans contredit un pas dans la bonne direction. Ils faciliteront sans aucun doute la transition de la vie militaire à la vie civile.

M. Clark : Au nom de notre président, Tom Eagles, et de nos 300 000 membres, je m'en voudrais toutefois de ne pas mentionner notre déception à l'égard du fait que le gouvernement fédéral n'a pas cru bon de remédier aux graves lacunes financières de la Nouvelle Charte des anciens combattants dans sa dernière réponse au rapport du Comité des anciens combattants de la Chambre des communes. Nous continuerons de faire pression sur le gouvernement pour faire progresser les enjeux qui demandent une solution immédiate, dont l'allocation pour perte de revenus, qui doit être bonifiée à hauteur de 100 p. 100 du salaire pré-libération, être maintenue toute la vie durant et calculée en fonction des gains projetés pour l'ensemble de la carrière du membre des Forces armées canadiennes.

En outre, le montant maximum de l'indemnité d'invalidité doit être augmenté, compte tenu de ce qui est accordé aux employés civils blessés qui se voient accorder des dommages-intérêts par les tribunaux.

Enfin, la troisième grande priorité est l'iniquité actuelle quant à l'allocation pour perte de revenus versée aux réservistes de classe A et de classe B ayant subi des blessures dues au service. Cette iniquité doit cesser immédiatement.

La Légion royale canadienne continuera de porter très haut le flambeau et de militer pour ces améliorations tant attendues des compensations financières à apporter à nos vétérans blessés et à leurs familles. Le gouvernement a besoin de redonner à ces hommes et femmes qui ont été blessés au service de notre pays l'espoir d'un avenir meilleur et plus positif.

Le président : Je vous remercie tous les deux pour votre exposé. Je signale aux honorables sénateurs que nous avons reçu des documents de la Légion royale canadienne qui donnent davantage de détails sur les points qui viennent d'être abordés. Nous vous remercions pour cette information. Elle sera utile dans le cadre de notre étude.

Monsieur Laidler, la parole est à vous.

Tim Laidler, directeur administratif, Réseau de transition des vétérans : Je vous remercie beaucoup de m'accueillir aujourd'hui. Avant de formuler quelques recommandations sur le projet de loi dont vous êtes saisis, je vais donner un aperçu de l'organisme pour lequel je travaille et des principaux acteurs qui ont contribué à sa réussite.

Le Réseau de transition des vétérans est un organisme sans but lucratif qui a vu le jour à l'Université de la Colombie-Britannique en 1997 et qui a été créé par MM. Marvin Westwood et David Kuhl. Ils s'étaient rendu compte qu'il fallait permettre à des anciens combattants de se réunir en groupe et les aider à raconter ce qu'ils avaient vécu à l'étranger, dans des pays comme la Croatie

experienced overseas in places like Croatia and others from previous conflicts. It allowed the veterans to ideally transition and integrate part of their stories, and it helped with some of the problems associated with post-traumatic stress disorder.

I came across the program when I came back from Afghanistan, having served in the Canadian Forces. I took the program at UBC and then went on to work for Marv Westwood at UBC to get my master's degree in counselling psychology and start the non-profit Veterans Transition Network. We now deliver the program across the country. Dr. Timothy Black came on as our clinical director from the University of Victoria and helped us to train clinicians across the country. With much-needed support from the government and other stakeholders, we have been able to deliver this program to over almost 500 veterans to date.

Our success came from working with partners like Dr. Alice Aitken, Director, Canadian Institute for Military & Veteran Health Research, CIMVHR. We collect research to make sure that the program is effective, and we present every year at the conference they hold. Moreover, other stakeholders came to the table to help, such as Wounded Warriors Canada, True Patriot Love and, most importantly, The Royal Canadian Legion.

In 1997, the BC/Yukon Command of the Royal Canadian Legion brought us the initial funding for this program. In 2012, the Royal Canadian Legion Dominion Command advocated for our program here in Ottawa and came up with \$500,000. The government also came up with funding, which is ongoing and has allowed us to deliver this program right across the country. Without the Legion's advocacy and the support of these other players, we never would have been able to get the organization to the place it is at. It's given me today a unique perspective, having grown the program in different provinces, running it and spending 10 days with veterans who are in crisis and in troubling transitions to hear what their needs are. I offer that perspective today.

After reading the Bill C-27, I was impressed by the eligibility criteria. I understand that it will encompass both reserve and regular force units, members who have been in for at least three years. That's something that I think is very important.

I would like to highlight one thing from the reserve perspective. I joined the Canadian Forces as a reservist while I was going to school. When I came back from Afghanistan, my transition started almost immediately. It wasn't when I was releasing from the forces. I came back from Afghanistan and was on full-time pay under a class C contract for about three weeks after my tour. Then I was back into my civilian life. I worked hard while

et d'autres pays en proie à des conflits. Cet exercice facilite la transition à la vie civile et contribue à atténuer certains des problèmes liés au trouble de stress post-traumatique.

J'ai été mis au courant de ce programme lorsque je suis revenu d'Afghanistan, où j'ai servi dans les Forces canadiennes. J'ai participé au programme à l'Université de la Colombie-Britannique et j'ai ensuite commencé à travailler avec Marv Westwood à cette même université en vue d'obtenir mon diplôme de maîtrise en psychologie-conseil et de commencer à m'occuper du Réseau de transition des vétérans. Nous offrons maintenant le programme partout au pays. M. Timothy Black, de l'Université de Victoria, nous a aidés, à titre de directeur clinique, à former des cliniciens partout au pays. Grâce au soutien bien nécessaire du gouvernement et d'autres intervenants, nous avons été en mesure d'offrir ce programme à près de 500 anciens combattants jusqu'à maintenant.

Notre succès découle de notre collaboration avec des partenaires tels que la Dre Alice Aitken, directrice de l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans, ou ICRSMV. Nous recueillons des données afin de nous assurer de l'efficacité du programme et nous présentons chaque année un exposé dans le cadre de la conférence de l'institut. De plus, d'autres acteurs ont apporté leur contribution, comme Wounded Warriors Canada, la fondation La patrie gravée sur le cœur et, surtout, la Légion royale canadienne.

En 1997, la Direction de la Colombie-Britannique et du Yukon de la Légion royale canadienne nous a fourni le financement initial pour ce programme. En 2012, la Direction nationale de la Légion royale canadienne a plaidé en faveur de notre programme ici, à Ottawa, et a recueilli 500 000 \$. Le gouvernement a aussi fourni un financement, qui est permanent et qui nous permet d'offrir le programme partout au pays. Sans l'aide de la légion et le soutien de ces autres intervenants, nous n'aurions jamais pu amener l'organisme là où il est maintenant. Après avoir mis en oeuvre le programme dans différentes provinces, l'avoir administré et avoir passé 10 jours avec d'anciens combattants en situation de crise et dont la transition vers la vie civile est difficile, je suis en bonne position aujourd'hui pour comprendre leurs besoins. Je vous offre cette perspective aujourd'hui.

À la lecture du projet de loi C-27, j'ai été impressionné par les critères d'admissibilité. Je comprends que cela englobera les militaires des unités de la Réserve et de la Force régulière ayant cumulé au moins trois ans de service. Je pense que c'est très important.

J'aimerais souligner une chose en ce qui concerne la Réserve. Je me suis enrôlé dans les Forces canadiennes comme réserviste pendant mes études. À mon retour d'Afghanistan, j'ai commencé presque immédiatement ma transition. Je n'ai pas attendu de quitter les forces. Après mon retour, j'ai touché une solde à temps plein en vertu d'un contrat de service de classe C pendant environ trois semaines. Puis, je suis retourné à la vie civile. J'ai fait le

overseas to make sure I got into my classes at UBC so I continued my degree as soon as I came home. It contributed a lot to my successful transition.

That being said, many of my colleagues and many reservists we help today are still in limbo. They finished their tour, are in the process of medical release, in a joint personnel support unit perhaps and looking for their next career move, yet they're not being paid full time by the military. They only get paid when they show up for their weekly training sessions. I wanted to ask if there's any possibility for this eligibility to start sooner in the process rather than waiting until after medical release. Starting the process further upstream while the military is still in contact with them at one of these JPSUs would be a great advantage in particular to the reserve units.

Moreover, I know the Canadian Forces are doing a number of great things, including the program for the Road to Mental Readiness, R2MR. This program tracks Canadian Forces throughout their careers and finds opportunities to flag issues around mental health. If this program could be implemented somehow, if somebody knows they're on track for medical release, then perhaps they could start the application process sooner. That's in regular forces units. We found with the program that when people have the security and peace of mind from knowing they'll have something to do when they release, it helps with all the other symptoms and issues that pose barriers to transition.

Those are my points.

The Chair: There may well be some questions to expand on this. We heard from the two ombudsmen, one from Veterans Affairs and one from National Defence. They were of the view that the provision in this proposed legislation that requires the termination of the cause for release — attribution, I guess, is the term they use. Who should make that determination for these soldiers? Should it be done by Veterans Affairs or should it be done by National Defence? They were of the view that National Defence should do it and as soon as possible. Both of you have mentioned as soon as possible. I understand your point about determining whether the person is eligible for benefits as one test and determining the cause of release as another test.

Have you a point of view in relation to which department should make the determination as to why the individual is to be released? Was it service related or not service related? Could you tell us what your position is on that?

Mr. Clark: Absolutely. I know the bill specifies that the determination will be made by the Minister of Veterans Affairs. Veterans Affairs does have particular expertise in reviewing those situations, so they are well positioned now to make that

nécessaire, pendant que j'étais à l'étranger, pour m'inscrire aux cours de l'UBC; j'ai donc poursuivi mes études dès que je suis revenu. Cela m'a beaucoup aidé à réussir ma transition.

Cela dit, beaucoup de mes collègues et de réservistes que nous aidons aujourd'hui sont encore dans une situation précaire. Ils ont terminé leur affectation, ils sont en voie d'être libérés pour raisons médicales, ils ont peut-être été affectés à une unité interarmées de soutien du personnel et ils planifient leur changement de carrière, mais ils ne sont pas rémunérés à temps plein par les Forces armées canadiennes. Ils sont payés uniquement pour leurs séances d'instruction hebdomadaires. Je voulais vous demander s'il y aurait une possibilité que l'admissibilité commence plus tôt au cours du processus plutôt qu'après la libération pour raisons médicales. Il serait grandement avantageux, en particulier pour les unités de la Réserve, que le processus puisse être entamé plus en amont, pendant que le militaire est encore en contact avec l'une des UISP.

En outre, je sais que les Forces canadiennes font beaucoup de bonnes choses; on peut parler par exemple du programme En route vers la préparation mentale, qui permet de suivre les membres des Forces canadiennes tout au long de leur carrière et de cerner les problèmes liés à la santé mentale. Si ce programme pouvait être mis en œuvre, lorsqu'un militaire sait qu'il est en voie d'être libéré pour des raisons médicales, il pourrait peut-être commencer plus tôt le processus de demande d'emploi. C'est dans les unités de la Force régulière. Ce que nous avons constaté, en ce qui concerne le programme, c'est que lorsque les gens se sentent rassurés de savoir qu'ils auront une occupation après leur libération, cela les aide à surmonter tous les autres symptômes et problèmes qui nuisent à leur transition.

Voilà les points que je voulais aborder.

Le président : On vous demandera sans doute de nous en dire davantage sur cette question. Nous avons entendu les deux ombudsmans, celui des Anciens Combattants et celui de la Défense nationale. Ils étaient d'avis que la disposition du projet de loi qui exige que la détermination de la cause de la libération... je crois qu'ils ont utilisé le terme attribution. Qui devrait le déterminer en ce qui concerne ces militaires? Le ministère des Anciens Combattants ou celui de la Défense nationale? Ils étaient d'avis que la Défense nationale devrait le faire, et le plus tôt possible. Vous avez tous les deux indiqué qu'on devrait le faire le plus tôt possible. Je comprends votre argument lorsque vous dites que déterminer si la personne est admissible à des prestations est une chose, et que déterminer la cause de la libération en est une autre.

Pourriez-vous nous dire, selon vous, quel ministère devrait établir si la libération d'un militaire est attribuable ou non à son service? Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Clark : Certainement. Je sais que le projet de loi précise que c'est le ministre des Anciens Combattants qui le déterminera. Étant donné que ce ministère a une expertise particulière pour analyser ces situations, il est donc en bonne position pour prendre

determination. It is a very good point that you and Tim raised: It has to be done quickly so that the individual member is not disadvantaged in any way.

That being said, noting that Veterans Affairs does have a current expertise, Carolyn I believe you can expand on the issue that the ombudsmen were referring to.

Ms. Gasser: Yes. What the ombudsmen seem to be referring to is that earlier in the process when a member is going to be medically released, they're informed by paper message about six months before they're releasing. At that point, it is reviewed by the Director of Medical Policy at DND. We feel that would be an ideal time to determine whether it was caused by service or not. It gives six months for a member to get on the priority list to have an opportunity earlier to know what they're going to be doing as soon as they get out of the military.

The Chair: You're supporting the position taken by the ombudsmen.

Ms. Gasser: As long as it's expedited, yes.

The Chair: That was the point they were making as well.

Senator Stewart Olsen is a New Brunswick senator and deputy chair of the committee. She will be the first questioner.

Senator Stewart Olsen: Thank you for the work you do for our veterans and for your dedication. I work a lot with the Legion and I'm always so impressed. You've put your case clearly, and I'm grateful for that.

Ms. Gasser, you had a list of things that you would like to see more follow-up on when you gave your statement. That list was very instructive. Would you mind expanding on it and sending it to the committee in written form, please, as well as more on expediting the medical release? Those are key.

Mr. Laidler, in the casework we do, the main problem is that it just doesn't happen with the degree of quickness that our veterans need to have stability. I'm optimistic that the changes proposed in the bill, with Veterans Affairs coming in earlier and working more closely with Defence, will expedite what's happening with our veterans because it's all for the good of the veterans that we're here.

I'd be grateful if you could send all of that to us because I'd like to follow them up.

Ms. Gasser: Absolutely, we can put that together for you.

cette décision. Tim et vous avez soulevé un très bon point : cela doit se faire rapidement, de façon à ce que le membre ne soit aucunement désavantagé.

Cela dit, en soulignant que le ministère des Anciens Combattants dispose actuellement d'une expertise, je crois que vous pouvez nous parler plus en détail, Carolyn, de ce à quoi faisaient référence les ombudsmans.

Mme Gasser : Oui. Ce à quoi les ombudsmans semblaient faire allusion, c'est que lorsqu'il est prévu qu'un militaire sera libéré pour des raisons médicales, on pourrait agir plus tôt dans le processus et l'informer par écrit environ six mois avant sa libération. À cette étape, son dossier est examiné par le directeur des politiques de santé au MDN. Selon nous, ce serait le moment idéal pour établir si la libération est attribuable ou non au service. Le militaire aurait six mois pour s'inscrire sur la liste de priorité afin de savoir plus tôt ce qu'il va faire dès qu'il sortira des forces.

Le président : Vous appuyez donc la position adoptée par les ombudsmans.

Mme Gasser : Oui, pourvu qu'on accélère le processus.

Le président : C'est l'argument qu'ils faisaient valoir également.

La sénatrice Stewart Olsen vient du Nouveau-Brunswick et elle est vice-présidente du comité. Elle sera la première à poser ses questions.

La sénatrice Stewart Olsen : Je tiens à vous remercier de votre travail et de votre dévouement à l'égard des anciens combattants. Je travaille beaucoup avec les gens de la légion, et ils m'impressionnent toujours. Vous avez exposé clairement vos arguments, et je vous en remercie.

Madame Gasser, lors de votre exposé, vous aviez une liste de choses pour lesquelles vous aimeriez qu'il y ait davantage de suivi. Cette liste était très intéressante. Voudriez-vous nous en dire davantage à ce sujet dans un document écrit que vous feriez parvenir au comité, s'il vous plaît, et nous en dire plus également sur l'accélération du processus de libération pour raisons médicales? Ce sont des questions importantes.

Monsieur Laidler, dans les dossiers que nous examinons, le principal problème, c'est que les choses ne se font pas aussi rapidement que ce qui serait nécessaire pour que nos anciens combattants aient une certaine stabilité. J'ai bon espoir que les changements proposés dans le projet de loi, notamment l'intervention plus rapide d'Anciens Combattants Canada et sa collaboration plus étroite avec la Défense, permettront d'accélérer les choses pour nos anciens combattants, car c'est pour leur bien que nous sommes ici.

Je vous serais reconnaissante de nous faire parvenir tout cela, car j'aimerais faire le suivi de ces questions.

Mme Gasser : Absolument, nous pouvons réunir l'information pour vous.

Senator Stewart Olsen: Your points on transition and the reservists are also well taken. I'm impressed with our witnesses and I just wanted to tell them that. I thank all of you for the information you shared with us because it's a great help as we move forward.

The Chair: Are there any comments you'd like to make in relation to Senator Stewart Olsen's points?

Mr. Clark: Yes.

With regard to receiving information about the other issues, that type of request is very encouraging because the Legion, as you know, advocates on behalf of veterans on a number of issues. Knowing that you are interested and we can have that opportunity or avenue to share this information with you is a positive thing. So thank you very much for that welcome for input.

Senator Stewart Olsen: If it goes to the clerk of the committee, then all of us on the committee can receive that. I think that would be very helpful.

Mr. Clark: Absolutely. We do have some information that's included in the package, called "Veterans Matter," but we can certainly expound on that.

Senator Stewart Olsen: Thank you so much.

The Chair: Mr. Laidler, any comment?

Mr. Laidler: I agree with everything that's being said. The overlap between Veterans Affairs and DND is essential. I definitely agree that if DND can make the first assessment, if things are attributable to service, during the release process and the disclosure that happens they can make a baseline decision and then Veterans Affairs is equipped to deal with the appeal process after that.

The Chair: You know the process a lot better than we do, so maybe you could help us here. If a soldier is injured, typically he or she would stay in the Armed Forces for a couple of years before release.

Mr. Laidler: Correct.

The Chair: Is there any reason why, during that two-year period, Veterans Affairs or National Defence couldn't make a determination as to attribution of the injury, whether it was service related or not?

Mr. Laidler: Quite often that does happen. A number of my colleagues are still in the Canadian Forces and have put forward claims to Veterans Affairs while still being in and have had them accepted and are receiving the payments and the benefits from them. We find that the personnel who are going through a medical release process tend to be case managed, are monitored quite closely and do get quite a bit of support, but not in all cases.

La sénatrice Stewart Olsen : Les points que vous avez soulevés à propos de la transition et des réservistes sont très valables. Je suis impressionnée par nos témoins et je voulais simplement le leur mentionner. Je vous remercie tous des renseignements que vous nous avez fournis, car ils nous seront très utiles.

Le président : Y a-t-il des observations relativement aux points qu'a soulevés la sénatrice Stewart Olsen?

M. Clark : Oui.

En ce qui concerne la demande d'information au sujet des autres questions, je trouve que c'est très encourageant, car comme vous le savez, la légion défend les intérêts des anciens combattants dans un certain nombre de dossiers. C'est une bonne nouvelle de savoir que cela vous intéresse et que nous avons la possibilité de vous communiquer ces renseignements. Je vous remercie beaucoup de cette ouverture.

La sénatrice Stewart Olsen : Si vous faites parvenir les documents au greffier, il pourra les distribuer à tous les membres du comité. Je pense que ce serait très utile.

M. Clark : Tout à fait. Nous avons des renseignements dans le document intitulé « Nos vétérans sont importants », mais nous pouvons certainement vous en dire davantage sur cette question.

La sénatrice Stewart Olsen : Merci beaucoup.

Le président : Monsieur Laidler, avez-vous un commentaire à formuler?

M. Laidler : Je suis d'accord sur tout ce qui est dit. Le chevauchement entre Anciens Combattants et le MDN est essentiel. Je conviens tout à fait que si le MDN peut effectuer la première évaluation, si les choses sont attribuables au service, durant le processus de libération et la communication d'informations, il peut prendre une décision initiale, et Anciens Combattants dispose des outils nécessaires pour s'occuper ensuite du processus d'appel.

Le président : Puisque vous connaissez le processus beaucoup mieux que nous, vous pourrez donc peut-être nous éclairer. Lorsqu'un militaire est blessé, en général, il reste dans les forces armées pendant un an ou deux avant d'être libéré.

M. Laidler : C'est exact.

Le président : Durant cette période de deux ans, y a-t-il une raison qui empêcherait Anciens Combattants Canada ou la Défense nationale de déterminer si la blessure est attribuable ou non au service?

M. Laidler : Cela se fait assez souvent. Certains de mes collègues sont encore membres des Forces canadiennes et ont présenté une demande à Anciens Combattants Canada même s'ils font encore partie des forces; leur demande a été acceptée, et ils touchent des paiements et des prestations. Nous constatons que les militaires qui passent par le processus de libération pour raisons médicales font l'objet, en général, d'une gestion de cas et d'un suivi étroit et obtiennent beaucoup de soutien, mais pas dans tous les cas.

The ones we deal with in our network tend to be people who have started to see the symptoms of post-traumatic stress. They have said, “The military is just too much for me,” and they’ve quit. They haven’t gone through a medical release process, haven’t asked for help and have shown up five years, ten years down the road. The symptoms have worsened and they’ve coming back and they’re starting to go through Veterans Affairs. That’s where they’re saying, “Well, send us all the paperwork; we need to see where your injury came from.” They are then saying, “I didn’t see a counsellor,” or “I didn’t go get an assessment while I was in the military.” Now they’re trying to meet a doctor and remember things that happened five or ten years before.

I believe that’s where a lot of the breakdown happens. It’s a big part of the reason that in our organization we’ve made sure to partner with third parties and get funding not only from the government, who will pay for any client of Veterans Affairs, but we also have a pot of money from the Legion, True Patriot Love and Wounded Warriors. If someone is going through the process of appealing and trying to figure out whether it’s attributable or not, we can put them through our program with the community funding so they get at least some support at the beginning and then hopefully they’ll get the government support later.

The Chair: It’s in our interest, all of us who support the Armed Forces and veterans, especially for an injured soldier who is going through other traumatic psychological issues, to try to make this as seamless as possible. I think that’s your objective as well.

Mr. Laidler: Yes.

The Chair: That’s why we have these questions: Who should be making the determination, first of all, about attribution of injury; and second, what programs will be available for that injured warrior? They’re the issues we’ve been struggling with here from the witnesses’ point of view.

Senator Mitchell: I may have missed this but, Mr. Clark, I think you were making the point that one of the issues is trying to make the maximum award of damages for a military veteran comparable or equal to those that somebody would get from a private-sector insurance program. Could you verify that? Could you tell us what kind of differences we are talking about? Could you give an example of somebody who loses an arm in industry versus losing an arm in the military?

Mr. Clark: That’s exactly the point. We want the award, if I can say that, given to a military member that’s leaving to be the same as a civilian that’s awarded through courts. Quite often courts are more generous in what is actually given to the individual. Where there is an upper limit for any military member that would receive such injuries, there may not be that specific limit for a civilian.

Ceux dont nous nous occupons, dans notre réseau, sont en général des gens qui ont commencé à présenter des symptômes de stress post-traumatique. Ils se sont dit que la vie militaire était tout simplement trop difficile pour eux et ils ont quitté les forces. Ils ne sont pas passés par un processus de libération pour raisons médicales, ils n’ont pas demandé d’aide. Ils se présentent cinq ou dix ans plus tard. Leurs symptômes se sont aggravés. Ils reviennent et entament le processus avec Anciens Combattants Canada. On leur dit alors qu’ils doivent envoyer tous leurs documents afin que l’on puisse déterminer d’où vient la blessure. Ils mentionnent alors qu’ils n’ont pas vu de thérapeute ou qu’ils ne se sont pas fait évaluer quand ils étaient encore militaires. Ils essaient maintenant de voir un médecin et de se rappeler les choses qui se sont produites cinq ou dix ans auparavant.

Je crois que c’est là où surviennent la majorité des problèmes. C’est en grande partie la raison pour laquelle nous avons décidé, dans notre organisation, de collaborer avec des tiers et de ne pas uniquement compter sur le financement du gouvernement, qui paie pour tous les clients d’Anciens Combattants Canada, mais d’obtenir aussi la contribution de la légion, de la Fondation La patrie gravée sur le cœur et de Wounded Warriors. Lorsqu’une personne est engagée dans le processus d’appel et qu’on tente de déterminer si sa blessure est liée ou non au service, nous pouvons l’inscrire au programme de financement de la communauté afin qu’elle reçoive au moins du soutien au début, et idéalement, elle obtiendra plus tard l’aide du gouvernement.

Le président : Il est dans l’intérêt de tous ceux qui appuient les forces armées et les anciens combattants — surtout les militaires blessés qui sont atteints d’autres troubles liés à un traumatisme psychologique — de tenter de leur faciliter les choses le plus possible. Je pense que c’est aussi votre objectif.

M. Laidler : Oui.

Le président : Voilà pourquoi nous nous demandons qui devrait déterminer, premièrement, à quoi est attribuable la blessure, et deuxièmement, quels programmes seront offerts à ce militaire blessé. Voilà les questions auxquelles nous tentons d’obtenir des réponses du point de vue des témoins.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Clark, vous avez souligné, je crois, que l’un des enjeux est de tenter de faire en sorte que le montant maximum de dommages-intérêts que reçoit un ancien combattant soit comparable ou égal à ce qu’une personne obtiendrait dans le cadre d’un programme d’assurance du secteur privé. Pourriez-vous nous le confirmer? Pourriez-vous nous parler des différences dont il est question, en comparant, par exemple, la perte d’un bras dans le secteur privé à la perte d’un bras dans les forces armées?

M. Clark : C’est exactement ce que nous disons. Nous voulons que ce qu’on accorde à un militaire qui quitte les forces soit comparable à ce que les tribunaux accordent à un civil. Bien souvent, les tribunaux accordent des montants plus généreux. Il existe un plafond relativement à ce que reçoivent les militaires pour de telles blessures, mais il est possible qu’il n’y en ait pas pour un civil.

With regard to a specific example, I cannot provide that. However, Carolyn, from the service bureau point of view, having worked with specific veterans who may have gone through the process, may have further information.

Ms. Gasser: Yes. We do hear several complaints about the amount they receive because it has changed their life so much. The maximum I believe right now is just over \$300,000, and that is only attributable if somebody is deceased from their conditions. That's what their spouse would receive.

It's difficult to say. I'm not sure what is out there in civilian courts right now. I can't attest to that, but it is significantly lower with Veterans Affairs.

As Tim was alluding to with PTSD and other mental health conditions, often they may get about 50 per cent of that \$300,000. At that time too, that's a lump-sum award. Thank goodness Tim's organization is actually there to help with some of the treatment.

We hear lots of complaints.

The Chair: I don't mean to interrupt you, but could we clarify the record? The \$300,000 was a figure that we heard about for some time at \$250,000. It's now been increased to \$300,000.

Ms. Gasser: Yes.

The Chair: That's for deceased or total disability as well?

Ms. Gasser: Yes, that's correct. Every year it increases slightly.

The Chair: Yes, but you don't have to be deceased?

Ms. Gasser: No, totally disabled.

The Chair: Total disability.

Ms. Gasser: Yes.

The Chair: Who makes that assessment?

Ms. Gasser: Veterans Affairs and the doctors who would assess the veteran.

Mr. Clark: If I might follow up, Senator Mitchell, I will get you specific information so you will have that for comparison purposes.

Senator Mitchell: I appreciate that.

When you say you're working to equalize, what steps are you taking? Do you have a position paper? Are you lobbying the government? Is it something you see as an amendment to this legislation? Is it a policy or regulatory initiative?

Je ne saurais vous donner d'exemple précis, mais Carolyn, du Bureau d'entraide, qui a travaillé avec des anciens combattants qui sont peut-être passés par le processus, pourrait avoir d'autres renseignements à vous fournir.

Mme Gasser : Oui. Les gens se plaignent souvent du montant qu'ils reçoivent, étant donné que cela a complètement changé leur vie. Je crois que le montant maximum est actuellement d'un peu plus de 300 000 \$, mais ce montant n'est accordé que si la personne est décédée. C'est ce que recevrait son conjoint ou sa conjointe.

C'est difficile à dire. Je ne sais pas trop ce qui se passe dans les tribunaux civils actuellement. Je ne saurais vous le dire. Cependant, je crois qu'Anciens Combattants Canada accorde un montant nettement inférieur.

Comme Tim l'a mentionné, en ce qui concerne le TSPT et d'autres problèmes de santé mentale, les militaires peuvent souvent obtenir environ la moitié de ces 300 000 \$. Là aussi, il s'agit d'une indemnité sous forme de montant forfaitaire. Heureusement, l'organisme de Tim apporte son aide en ce qui concerne une partie des traitements.

Beaucoup de plaintes sont formulées.

Le président : Je ne veux pas vous interrompre, mais pourrions-nous clarifier les choses? On nous a longtemps parlé d'un montant de 250 000 \$; maintenant, ce montant est passé à 300 000 \$.

Mme Gasser : Oui.

Le président : Est-ce dans le cas d'un décès et d'une invalidité totale également?

Mme Gasser : Oui. Ce montant augmente légèrement chaque année.

Le président : Oui, mais ce n'est pas uniquement dans les cas de décès?

Mme Gasser : Non, c'est aussi pour les personnes atteintes d'une invalidité totale.

Le président : Une invalidité totale.

Mme Gasser : Oui.

Le président : Qui le détermine?

Mme Gasser : Anciens Combattants Canada et les médecins qui procèdent à l'évaluation de l'ancien combattant.

M. Clark : Si vous le permettez, sénateur Mitchell, je vous ferai parvenir des renseignements à ce sujet que vous pourrez utiliser à des fins de comparaison.

Le sénateur Mitchell : Je vous remercie.

Vous dites vouloir que le montant accordé soit comparable; quelles mesures prenez-vous en ce sens? Avez-vous un exposé de position? Exercez-vous des pressions auprès du gouvernement? Selon vous, devrait-on proposer un amendement au projet de loi? S'agit-il d'une initiative en matière de politique ou de réglementation?

Mr. Clark: It is a position paper that we have that we continually advocate. It's not something we would have or see as included in this particular act, but it is something that we have stated on a few occasions. We have as well recently issued a paper called "Veterans Matter." You have a copy of it in your portfolio. It summarizes the main points that the Royal Canadian Legion has been advocating — there's nothing new in this paper — for the last number of months that we would like to see that would assist and improve the benefits for ill and injured veterans.

Something that we do on every occasion that we can is make sure that we are continuing to advocate to government to make sure that the position is known so that perhaps we may see some progress.

Senator Mitchell: The RCMP members run into some of the same problems, sometimes for the same reasons, action; sometimes for the same reasons, harassment; sometimes for different reasons. Do you represent them? Have you made comparisons between the benefits they get and the benefits that the military get?

Mr. Clark: We work closely with the RCMP. Carolyn can expound on this if I omit something.

Something we had recently done at our dominion convention in Edmonton this past year was expand our definition of a veteran: regular members of the RCMP; police officers on special duty operation or in special duty areas are now, in the eyes of the legion, considered to be a veteran.

Now what does that do? That basically means those individuals are now eligible to receive funding through the poppy funds. Previously it would have had to be a military Canadian Armed Forces member who received that funding, but we can now assist members of the RCMP and police officers in those particular situations.

We have worked closely with the RCMP veterans association. They applauded this inclusion and we're very happy to do so. In fact, we have represented RCMP members in the past and even more so now in the future.

Ms. Gasser: I have many veterans I'm assisting from the RCMP currently. We attended a mental health awareness event at their headquarters last year and many have been coming forward to us.

The difference between the RCMP and regular force or reserve force military members is that the RCMP is still under the Pension Act for their disability pensions, which is the monthly amount. Canadian Forces, for anybody after 2006, it's the New Veterans Charter.

It's a lump-sum award, so there is some disparity. We do hear complaints about what one gets and what one doesn't all the time. An RCMP member may complain because they want that lump sum. They want to be able to do something with it. A Canadian

M. Clark : C'est un exposé de position que nous défendons continuellement. Cela ne devrait pas nécessairement être inclus dans cette loi, mais nous en avons parlé à quelques occasions. Nous avons aussi publié récemment un document intitulé *Nos vétérans sont importants*. Vous en avez une copie dans votre documentation. On y résume les principales recommandations formulées depuis plusieurs mois par la Légion royale canadienne — il n'y a rien de nouveau dans ce document — auxquelles nous aimerions qu'on donne suite et qui permettraient d'aider les vétérans malades et blessés et d'améliorer leurs avantages.

Nous essayons, chaque fois que nous le pouvons, de continuer à les défendre auprès du gouvernement et à faire connaître notre position, dans l'espoir de voir un jour certains progrès.

Le sénateur Mitchell : Les membres de la GRC se heurtent aux mêmes problèmes, parfois pour les mêmes raisons, que ce soit les actions, les cas de harcèlement ou autre. Est-ce que vous les représentez? Avez-vous fait des comparaisons entre les prestations qu'ils reçoivent et celles que les militaires reçoivent?

M. Clark : Nous travaillons étroitement avec la GRC. Carolyn peut vous en dire plus si j'oublie quelque chose.

À notre congrès national à Edmonton cette année, nous avons élargi notre définition d'un vétéran : les membres réguliers de la GRC, les policiers dans des opérations de service spécial ou dans des zones de service spécial sont maintenant, aux yeux de la légion, considérés comme étant des vétérans.

Qu'est-ce que ce changement fait? Essentiellement, ces gens peuvent maintenant recevoir du financement par l'entremise du fonds du coquelicot. C'était auparavant les membres des Forces armées canadiennes qui recevaient ce financement, mais nous pouvons maintenant aider les membres de la GRC et les agents de police dans ces situations particulières.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'Association des anciens de la GRC. Elle a applaudi cette inclusion, et nous sommes très heureux de le faire. En fait, nous avons représenté les membres de la GRC dans le passé et nous le ferons encore plus à partir de maintenant.

Mme Gasser : J'aide de nombreux vétérans de la GRC à l'heure actuelle. Nous avons assisté à une activité de sensibilisation à la santé mentale à son quartier général l'an dernier, et un grand nombre de membres s'adressent à nous.

La différence entre les membres de la GRC et les membres de la Force régulière ou de la Force de réserve, c'est que les membres de la GRC sont encore assujettis à la Loi sur les pensions pour leurs prestations d'invalidité, soit le montant mensuel. Dans les Forces canadiennes, tous les membres, après 2006, sont visés par la Nouvelle Charte des anciens combattants.

C'est un montant forfaitaire, si bien qu'il y a des divergences. Nous entendons constamment des plaintes sur ce qu'un tel obtient et ce qu'un autre n'obtient pas. Un membre de la GRC peut se plaindre parce qu'il veut recevoir ce montant forfaitaire. Il veut

Forces member sometimes, when they're young, says, "That pension would be nice because I'd receive it for 40, 50 years." I don't think there is going to be one thing that fits all. There are differences.

The Chair: The Pension Act versus the New Veterans Charter. Your recommendation that the RCMP should be included is in relation to the priority hiring in the public service.

Ms. Gasser: Yes.

The Chair: You believe the RCMP should be included in this legislation.

Ms. Gasser: Yes, absolutely.

Mr. Clark: Absolutely, but we didn't know if it could be included in this legislation or if it would have to be something done separately or after the fact. We suspected the latter would be the case.

The Chair: I suspect you're right, but it's good that you made the point.

Mr. Clark: We wanted to make the point.

The Chair: I wanted to make sure that you weren't going so far as to say that the RCMP should no longer be under the Pension Act.

Ms. Gasser: No.

The Chair: You're not.

Ms. Gasser: No, not at all.

Senator White: Thanks to all of you for being here. I apologize; I introduced myself to the other two and didn't see you there, Tim.

We had a discussion around what would happen when it came to benefits, but that is appealable. So there is an option as well, regardless of what the first decision is. Seldom is it the last decision is what I understand.

The second question surrounds your referencing court cases because that changes by province. In British Columbia and Western Canada, much greater amounts and sums are being found in some of these claims, compared to Eastern Canada, as an example, except when you look workers' compensation or the equivalent by province. They are much more closely aligned to each other.

Have you done a comparison to what the survivor benefit would be in direct comparison to provincial workers' compensation instead of the court cases?

Ms. Gasser: I myself have not conducted that study.

Senator White: From my perspective, it might actually have greater relevance.

pouvoir l'utiliser. Un membre des Forces canadiennes peut dire, lorsqu'il est jeune, « Ce serait bien de toucher cette pension car je la recevrais pendant 40 ou 50 ans ». Je ne pense pas qu'il y aura une solution universelle. Il y a des différences.

Le président : Il y a la Loi sur les pensions et la Nouvelle Charte des anciens combattants. Votre recommandation d'inclure les membres de la GRC est en lien avec la priorité d'embauche dans la fonction publique.

Mme Gasser : Oui.

Le président : Vous croyez qu'on devrait inclure la GRC dans cette loi.

Mme Gasser : Oui, absolument.

M. Clark : Absolument, mais nous ne savions pas si ce serait inclus dans cette loi ou s'il faudrait créer une loi distincte ou l'inclure après coup. Nous soupçonnions que ce serait la deuxième option.

Le président : Je crois que vous avez raison, mais vous avez fait valoir un bon point.

M. Clark : Nous voulions le soulever.

Le président : Je voulais m'assurer que vous n'iriez pas jusqu'à dire que la GRC ne devrait plus être visée par la Loi sur les pensions.

Mme Gasser : Non.

Le président : Ce n'est pas ce que vous dites.

Mme Gasser : Non, pas du tout.

Le sénateur White : Merci à tous d'être ici. Je m'excuse. Je me suis présenté aux deux autres témoins et je ne vous avais pas vu, Tim.

Nous avons eu une discussion sur ce qui arriverait avec les prestations, mais il est possible d'interjeter appel. Il y a donc aussi une autre option, peu importe la première décision qui a été rendue. D'après ce que je comprends, c'est rarement la dernière décision.

La deuxième question porte sur les affaires judiciaires que vous avez mentionnées, car c'est différent d'une province à l'autre. En Colombie-Britannique et dans l'Ouest canadien, les sommes dans certaines de ces réclamations sont beaucoup plus élevées, par rapport à l'est du Canada, par exemple, sauf lorsqu'on regarde les indemnités des accidentés du travail ou l'équivalent par province. Ces montants se ressemblent beaucoup plus.

Avez-vous comparé quelle serait la prestation du survivant par rapport à l'indemnité provinciale des accidentés du travail plutôt que de regarder les causes judiciaires?

Mme Gasser : Je n'ai pas fait cette comparaison.

Le sénateur White : À mon avis, ce serait peut-être plus pertinent.

Secondly, we did have a Supreme Court decision as a result of a decision from Yellowknife that actually ended up walking its way, for a decade, through Alberta in relation to a claim put forward from a civil perspective in relation to the Giant Mine investigation. That's why I know about it. The Supreme Court of Canada deemed that workers' compensation had to be the decision maker, so it didn't give an option from a legal perspective. I only point that out — and I'll pose a question at the end, maybe a do-you-agree kind of thing — because the last thing I would like to see is us lose what we have and take a chance on the courts finding out later that we couldn't actually do both. I take it from your nodding head that you understand.

Ms. Gasser: We will look into it.

Senator White: It would be a good comparison for us, to me, more relevant than court cases.

Mr. Laidler: If I could respond on the conversation about compensation, we spend a lot of team in our program educating the military coming in, the veterans coming in, about what they're actually eligible for. They've heard a lot in the media about lump-sum payment versus pension, and the vast majority come in thinking that they're only eligible for a lump-sum payment if they've been injured. We've let them know that there is the earnings loss benefit. They will get 75 per cent of their pay as a monthly payment if they're unable to work due to their injury. That can last for a couple of years until they're back into the workforce, or it can last right up to age 65. With the latest announcement, now they are eligible to get some of that money again until they are past 65.

I would also let everyone know that there is also the PIA, the permanent impairment allowance. It ranges from \$500 to \$1,700. That's also paid out monthly. There is the permanent impairment allowance supplement. That's another monthly payment that goes on top, and then there are a bunch of other programs like ours. There is money for school and training.

Comparing it to the civil courts, they usually pay it all at one time for the total loss of earnings over a lifetime. When you're comparing that just to the lump-sum payment, the courts often are much bigger, but when you put in the rest of the programs, that is where I think we need to have that included in the conversation.

If I can advocate for one thing, it's to push that out there to the veteran community to realize that they can get monthly payments, and if they just step forward and ask for help, there is something available. More could always be done, but we spend so much time trying to educate.

Deuxièmement, il y a eu une décision de la Cour suprême à la suite d'une décision rendue à Yellowknife qui a fait son chemin, pendant une décennie, jusqu'en Alberta relativement à une réclamation civile et à l'enquête sur la mine Giant. C'est la raison pour laquelle je connais la cause. La Cour suprême du Canada a jugé que la commission des accidents du travail devait être le décideur. Elle n'a donc pas donné d'option du point de vue juridique. Je ne fais que le signaler — et je vais poser une question à la fin, peut-être pour vous demander si vous êtes d'accord — car la dernière chose que je voudrais, c'est de perdre ce que nous avons et de miser sur les tribunaux pour apprendre plus tard que nous ne pourrions pas faire les deux. Puisque vous hochez la tête, j'en déduis que vous comprenez.

Mme Gasser : Nous nous pencherons là-dessus.

Le sénateur White : Ce serait une bonne comparaison pour nous, pour moi, qui serait plus pertinente que les causes judiciaires.

M. Laidler : Si vous me permettez de répondre à ce que vous avez dit au sujet de l'indemnisation, nous passons beaucoup de temps dans le cadre de notre programme à éduquer les militaires et les anciens combattants sur ce à quoi ils ont droit. Ils ont beaucoup entendu parler dans les médias des paiements forfaitaires par rapport à la pension, et la grande majorité d'entre eux pensent qu'ils n'ont droit à un montant forfaitaire que s'ils ont été blessés. Nous les avons informés qu'il existe une allocation pour perte de revenus. Ils toucheront 75 p. 100 de leur paie chaque mois s'ils ne peuvent pas travailler à cause de leur blessure. Cette allocation peut être versée pendant quelques années jusqu'à ce qu'ils réintègrent le marché du travail ou jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 65 ans. Avec la dernière annonce qui a été faite, ils peuvent maintenant toucher une partie de cet argent après l'âge de 65 ans.

J'informerais tout le monde qu'il y a également l'allocation pour déficience permanente. Elle varie entre 500 et 1 700 \$. Elle est également versée chaque mois. Il y a le supplément à l'allocation pour déficience permanente. C'est un autre montant qui s'ajoute, et il y a toute une panoplie d'autres programmes comme le nôtre. Il y a l'argent pour l'éducation et la formation.

Pour faire une comparaison avec les tribunaux civils, la totalité du paiement est habituellement versée en une seule fois pour la perte totale des revenus au cours de toute une vie. Lorsque l'on compare cela au paiement forfaitaire, c'est souvent plus élevé avec les tribunaux, mais lorsqu'on intègre le reste des programmes, c'est là où, je pense, il faut en discuter.

Si je peux préconiser une chose, c'est qu'il faut informer les anciens combattants pour qu'ils sachent qu'ils peuvent recevoir des paiements mensuels, et s'ils se manifestent et demandent de l'aide, il y a quelque chose de disponible. Nous pourrions faire plus, mais nous dépensons trop de temps à essayer d'éduquer les membres.

Senator Stewart Olsen: This is just further to your point, Mr. Laidler. The *Legion* magazine that comes out is very helpful in listing the benefits that veterans may access, and I found that a good resource for me as well. If you can think of some way to get it to all veterans, that would be fantastic.

The Chair: Good suggestion. We're all working on the same team, just from different points of view.

Senator White: I won't say I'm absolutely convinced, but I also believe that the monthly payments are non-taxable, as are the lump-sum payments.

Mr. Laidler: The lump-sum payment is not taxable, as I understand it, and then the monthly payments are taxable.

Senator White: But the monthly payments made in relation to disability are not.

Mr. Laidler: If they take the lump-sum payment as a monthly payment, they're not, but the ELB, the earning loss benefit —

Senator White: I see; okay. So if they take the lump sum, it's non-taxable. If they spread that out, it's non-taxable, but the ELB, which is the —

Mr. Laidler: Earning loss benefit.

Senator White: — is taxable.

Mr. Laidler: Yes. As well, the permanent impairment allowance, that \$500 to \$1,700 a month, is also taxable.

Senator White: If I may, Mr. Chair, just to understand, the total amount of money is much different when you figure out that it would have been in a 39 per cent tax bracket as well, I guess, which we often don't take into account. From a court perspective, there are also court costs, legal fees, typically 25 to 40 per cent of the total amount that's allocated.

The Chair: I think all of these factors make life pretty complicated for a wounded soldier who is trying to think about the rest of his life and how he is going to adjust.

The minister, I believe, has made the announcement that he is going to try to consolidate these various types of awards and payments so that there won't be this challenge about which category you fit into, like the earnings loss, et cetera. You named two or three of them here, and good for you to know those.

Senator Mitchell: I'm interested in testing your skill in this way a little bit more. If I get non-taxable lump sum of \$300,000 today, I can certainly see why some might say, "So I'm not tempted to fritter it away, I would like to take it out over a period of time, but, if I take it out over 30 years, the dollar paid to me 30 years from now is worth a lot less than the dollar that would've been

La sénatrice Stewart Olsen : Pour faire suite à votre argument, monsieur Laidler, le magazine *Legion* est très utile pour faire connaître les prestations auxquelles les anciens combattants peuvent avoir accès, et je trouve que c'est une bonne ressource pour moi également. Si vous pouvez penser à une façon pour que tous les anciens combattants puissent recevoir cette publication, ce serait fantastique.

Le président : C'est une bonne suggestion. Nous faisons tous partie de la même équipe, mais travaillons à partir de différents points de vue.

Le sénateur White : Je ne peux pas dire que je suis tout à fait convaincu, mais je crois également que les paiements mensuels ne sont pas taxables, tout comme les paiements forfaitaires.

M. Laidler : Le paiement forfaitaire n'est pas taxable, si je comprends bien, et les paiements mensuels sont taxables.

Le sénateur White : Mais les paiements mensuels en cas d'invalidité ne le sont pas.

M. Laidler : S'ils prennent le paiement forfaitaire sur une base mensuelle, alors ce n'est pas taxable, mais l'allocation pour perte de revenus...

Le sénateur White : Je vois, d'accord. Donc, s'ils prennent le paiement forfaitaire, ce n'est pas taxable. S'ils l'étalent, ce n'est pas taxable, mais l'allocation pour perte de revenus, qui est la...

M. Laidler : L'allocation pour perte de revenus.

Le sénateur White : ... est taxable.

M. Laidler : Oui. De plus, l'allocation pour déficience permanente, qui varie entre 500 et 1 700 \$ par mois, est également taxable.

Le sénateur White : Si vous le permettez, monsieur le président, pour que je comprenne, le montant total est très différent lorsque vous calculez ce qu'il aurait été dans une tranche d'imposition de 39 p. 100, j'imagine, ce que nous ne prenons pas souvent en considération. Du point de vue du tribunal, il y a également des frais judiciaires, généralement entre 25 et 40 p. 100 du montant total qui est alloué.

Le président : Je pense que tous ces facteurs compliquent pas mal la vie d'un soldat blessé qui essaie de penser au reste de sa vie et à la façon dont il va s'adapter.

Je crois que le ministre a annoncé qu'il va essayer de consolider ces différents types d'indemnités et de paiements pour que les militaires n'aient pas le problème d'essayer de trouver dans quelle catégorie ils appartiennent, dans celle de l'allocation pour perte de revenus, et cetera. Vous en avez nommé deux ou trois, et c'est bien que vous les connaissez.

Le sénateur Mitchell : J'aimerais tester vos compétences un peu plus. Si je reçois aujourd'hui un montant forfaitaire non taxable de 300 000 \$, je peux comprendre que certains diront, « Je ne veux pas dilapider cet argent; j'aimerais l'étaler sur une certaine période, sur 30 ans, mais le montant qui me sera versé dans 30 ans d'ici vaudra beaucoup moins que ce qu'il vaut aujourd'hui,

paid to me today, given present value and the potential to earn something.” Does the veteran who chooses to get paid that non-taxable lump sum get the benefit of earning interest on that lump sum over time?

Mr. Laidler: You’re at the upper limit of my knowledge. I think there is an index.

Senator Mitchell: I’m at the upper limit of my knowledge, too. In fact, I’m way past it.

Mr. Laidler: I do believe that there was talk of indexing for the latest benefit announced, the after-65 payments. There was discussion about it, and I can’t recall if it was decided or not.

Senator Mitchell: It would be worth knowing. We should try to find that out.

The Chair: I’m informed by the Library of Parliament that there is a formula that applies to this.

Mr. Laidler: My understanding is that the vast majority of veterans take the lump-sum payment.

The Chair: Ninety-eight per cent is the figure that has been provided by the Library of Parliament, just for the record. That’s very close to the vast majority.

Senator White: There was a reference to the RCMP officers. Emails I get are typically RCMP officers asking why they can’t be a part of something they’re not part of. Have they done any research on RCMP members who wanted to access lump-sum payments?

The Chair: This would be Veterans Affairs, I suppose?

Senator White: Do you know of any information about the percentage of RCMP members who have approached about accessing “lump sum” over “monthly”?

Mr. Clark: I’m not aware.

Ms. Gasser: I’m not aware of any either. Most of them that I have personally dealt with are happy with the Pension Act, the monthly payments.

The Chair: That’s our understanding. That’s why I asked that question earlier about the benefits that might be available in terms of payments and programs. Many Armed Forces personnel have wished that they were still under the Pension Act. That’s what we are discussing but not what we will be deciding here. Bill C-27 deals with priority hiring within the public service, and your recommendation is that the RCMP should be included in that priority hiring.

Mr. Clark: Yes.

The Chair: Have you done any thinking about the issue of preference hiring for open competitions where the survivor is isn’t entitled to that preference for hiring if the spouse who was in the

compte tenu de la valeur actuelle et du potentiel de toucher des intérêts ». L’ancien combattant qui choisit de recevoir le montant forfaitaire non taxable peut-il toucher des intérêts sur cette somme avec le temps?

M. Laidler : C’est au-delà de mes connaissances. Je pense qu’il y a un index.

Le sénateur Mitchell : C’est au-delà de mes connaissances aussi. En fait, bien au-delà.

M. Laidler : Je crois qu’on parle d’indexation pour la dernière prestation qui a été annoncée, soit les paiements après l’âge de 65 ans. On en a discuté, et je n’arrive pas à me rappeler si une décision a été prise ou non.

Le sénateur Mitchell : Ce serait bien de le savoir. Nous devrions essayer de connaître la réponse.

Le président : La Bibliothèque du Parlement m’informe qu’une formule s’applique.

M. Laidler : Je crois savoir que la grande majorité des anciens combattants choisissent le paiement forfaitaire.

Le président : Je tiens à signaler que la Bibliothèque du Parlement a fourni le pourcentage de 90 p. 100. C’est très près de la grande majorité.

Le sénateur White : On a mentionné les agents de la GRC. Les courriels que je reçois proviennent habituellement d’agents de la GRC qui demandent pourquoi ils ne peuvent pas faire partie de quelque chose dont ils ne font pas partie. A-t-on fait des recherches sur les membres de la GRC qui voulaient avoir accès à ces paiements forfaitaires?

Le président : Vous parlez d’Anciens Combattants, je suppose?

Le sénateur White : Avez-vous des données sur le pourcentage de membres de la GRC qui ont communiqué avec le ministère pour avoir accès à un paiement « forfaitaire » au lieu d’un paiement « mensuel »?

M. Clark : Je ne le sais pas.

Mme Gasser : Je n’en connais aucun moi non plus. La plupart d’entre ceux avec lesquels j’ai traité personnellement sont satisfaits de la Loi sur les pensions et des versements mensuels.

Le président : C’est ce que nous avons compris. C’est pourquoi j’ai posé la question tout à l’heure sur les prestations qui pourraient être disponibles pour les paiements et les programmes. De nombreux membres des forces armées voudraient toujours être assujettis à la Loi sur les pensions. C’est ce dont nous discutons, mais pas ce que nous déciderons. Le projet de loi C-27 porte sur la priorité d’embauche dans la fonction publique, et vous recommandez que les membres de la GRC soient inclus dans cette priorité d’embauche.

M. Clark : Oui.

Le président : Avez-vous fait quoi que ce soit au sujet de l’embauche préférentielle pour les appels d’offres ouverts où le survivant n’est pas admissible à cette priorité d’embauche si

Armed Forces has died? The rule hasn't been changed in relation to definition of survivor for that particular purpose. If it is a Second World War veteran, that would mean that this preference is being made available to an 85-year-old survivor of a veteran. It would be easy to change that definition, but it hasn't been changed. Have you focused on that issue?

Mr. Clark: The Legion has not, no.

The Chair: Mr. Laidler, did you focus on that one?

Mr. Laidler: I did not but that seems to be common sense to change that to make it eligible for the more relevant population. Most of the veterans coming through our organization now started in later years and now they're in their twenties and thirties, and it would be more applicable for their spouses to have that sort of option.

Senator Mitchell: That's what I thought.

The Chair: Thank you. Good answer. That may be an opportune time to adjourn this meeting.

On behalf of our committee, I would like to thank the Royal Canadian Legion, Mr. Clark and Ms. Gasser, for being here, and Mr. Laidler, and thank you for the work that you're doing on behalf of veterans. We assure that you that we're working in tandem with you, and hopefully this legislation will, if and when passed, improve the situation for veterans. There will be other challenges, as has been pointed out by Mr. Clark, and we'll be here to work with you to continue to improve the situation with respect to veterans.

Honourable senators, I would ask you to stay for an in camera meeting following this adjournment.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Monday, March 23, 2015

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-27, An Act to amend the Public Service Employment Act (enhancing hiring opportunities for certain serving and former members of the Canadian Forces), met this day, at 12:46 p.m., to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this meeting has been called for the purpose of clause-by-clause consideration of Bill C-27, An Act to amend the Public Service Employment Act (enhancing hiring opportunities for certain serving and former members of the Canadian Forces). Is it agreed, honourable senators, that we proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-27 at this time?

l'époux qui était dans les forces armées est décédé? La règle a changé pour ce qui est de la définition du survivant à cette fin particulière. Si c'est un ancien combattant de la Seconde Guerre mondiale, alors cette priorité serait accordée au survivant de 85 ans. Il serait facile de changer cette définition, mais on ne l'a pas changée. Vous êtes-vous penchés sur cette question?

M. Clark : Non, la légion ne s'est pas penchée là-dessus.

Le président : Monsieur Laidler, vous êtes-vous penché là-dessus?

M. Laidler : Non, mais il me semble logique de la changer pour que cette priorité soit accordée aux groupes à qui il serait plus pertinent de l'offrir. La majorité des anciens combattants qui passent par notre organisation ont commencé à le faire ces dernières années, et ils sont maintenant dans la vingtaine et la trentaine. Il serait plus sensé que leurs épouses aient ce type d'option.

Le sénateur Mitchell : C'est ce que je pensais.

Le président : Merci. Bonne réponse. Ce serait peut-être le moment idéal de lever la séance.

Au nom du comité, j'aimerais remercier la Légion royale canadienne, M. Clark et Mme Gasser, d'être ici, ainsi que M. Laidler. Merci du travail que vous faites pour les anciens combattants. Nous vous assurons que nous travaillons de concert avec vous, et nous espérons que ce projet de loi, s'il est adopté, améliorera la situation des anciens combattants. Il y aura d'autres défis, comme M. Clark l'a souligné, et nous serons ici pour travailler avec vous afin de continuer d'améliorer la situation des anciens combattants.

Chers collègues, je vous demanderais de rester pour une réunion à huis clos après la séance.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le lundi 23 mars 2015

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, auquel a été renvoyé le projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (accès élargi à l'embauche pour certains militaires et anciens militaires des Forces canadiennes), se réunit aujourd'hui, à 12 h 46, pour procéder à l'étude article par article du projet de loi.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, la présente séance a été convoquée afin que nous procédions à l'étude article par article du projet de loi C-27, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la fonction publique (accès élargi à l'embauche pour certains militaires et anciens militaires des Forces canadiennes). Est-il convenu, honorables sénateurs, que nous procédions dès maintenant à l'étude article par article du projet de loi C-27?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: It has never been entirely clear to me why we postpone these various portions, but I will follow the script.

Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

[*Translation*]

The Chair: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

[*English*]

Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 11 carry?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

Est-il convenu de reporter l'étude du titre?

Des voix : D'accord.

Le président : Convenu.

Est-il convenu de reporter l'étude de l'article 1, qui contient le titre abrégé?

Des voix : D'accord.

Le président : Je n'ai jamais vraiment compris pourquoi nous reportons ces parties, mais je vais suivre le script.

L'article 2 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

L'article 3 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 4 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 5 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 6 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

[*Français*]

Le président : L'article 7 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

[*Traduction*]

L'article 8 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 9 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 10 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 11 est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 13 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 14 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 15 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Thank you.

Now we should be back to clause 1, which contains the short title. Shall that now carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed. Thank you.

It has been agreed that we would not propose to attach any observations. That was discussed at the last meeting, so that is not up for discussion again.

Having heard no amendments, shall the bill carry without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: In this instance, shall I report the bill to the Standing Senate Committee on National Security and Defence and advise them as to what we've done?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

Is there anything else to come before this meeting? Seeing nothing, this meeting is now concluded.

(The committee adjourned.)

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 12 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 13 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 14 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté.

L'article 15 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Merci.

Revenons maintenant à l'article 1, qui contient le titre abrégé. L'article 1 est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

Le titre est-il adopté?

Des voix : D'accord.

Le président : Adopté. Merci.

Il a été convenu que nous ne proposerions pas d'annexer des observations au projet de loi. Nous en avons discuté à la dernière séance; cela ne fera donc pas l'objet d'une autre discussion.

Puisqu'il n'y a aucun amendement, le projet de loi est-il adopté tel quel?

Des voix : D'accord.

Le président : Dans ce cas, est-il convenu que je fasse rapport du projet de loi au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense et que je l'informe de ce que nous avons fait?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

Y a-t-il autre chose à ajouter? Puisqu'il n'y a rien d'autre, la séance est levée.

(La séance est levée.)

APPEARING

Wednesday, February 25, 2015

The Honourable Erin O'Toole, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs.

WITNESSES

Wednesday, February 25, 2015

Veterans Affairs Canada:

General (Ret'd) W. J. Natynczyk, Deputy Minister;
Bernard Butler, Acting Associate Assistant Deputy Minister, Policy, Communications and Commemoration;
Maureen Sinnott, Director General, Finance Division, and Acting Chief Financial Officer.

Wednesday, March 11, 2015

Royal Canadian Legion:

Steven Clark, Director, Administration;
Carolyn Gasser, Service Officer, Dominion Command Service Bureau.

Veterans Transition Network:

Tim Laidler, Executive Director.

COMPARAÎT

Le mercredi 25 février 2015

L'honorable Erin O'Toole, C.P., député, ministre des Anciens Combattants.

TÉMOINS

Le mercredi 25 février 2015

Anciens Combattants Canada :

Général (à la retraite) W. J. Natynczyk, sous-ministre;
Bernard Butler, sous-ministre adjoint délégué par intérim, Politiques, Communications et Commémoration;
Maureen Sinnott, directrice générale des Finances et chef par intérim des Finances.

Le mercredi 11 mars 2015

Légion royale canadienne :

Steven Clark, directeur, Administration;
Carolyn Gasser, agente de service, Bureau d'entraide de la Direction nationale.

Réseau de transition des vétérans :

Tim Laidler, directeur administratif.